Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 4 dhoulkaâda 1442
15 Juin 2021

N° 47

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1406**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1412**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1417**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1419**
Avis aux créanciers..... **1430**
Convocations
Sociétés anonymes **1432**
Sociétés à responsabilité limitée **1441**
Autres sociétés **1441**
Divers
Avis au public..... **1442**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination du Directeur Général

La Société BH IMMO Filiale de la BH BANK

Siège social : 67, Rue Alain Savary Cité Jardins II Bloc A 6ème étage 1002, Tunis

S.A au capital de 15.000.000 DT

M.F: 587748X/PM

I. U : 0587748X

Suivant la décision du Conseil d'Administration en date du 5 Mai 2021, dont PV enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene 1082 Tunis le 25 Mai 2021 sous le N° 21802645, quittance n° 35089, il a été décidé :

- La nomination de Mr. Habib Ben Youssef dans les fonctions de Directeur Général à partir du 5 Mai 2021 dont un exemplaire a été déposé au centre du registre national des entreprises en date du 18 Mai 2021.

2021R01549SANB2

Renouvellement du mandat du président directeur général

Société Tunisie porcelaine

Société anonyme

Au capital de 18 360 000 dt

Siège social : NASSEN 1135-B. P17

RNE : B122791997

MF : 0018909E

Du P.V. du C.A. du 21 juin 2018, enregistré à la R.F. de Fouchana le 16 Août 2018 sous le n°18803691, Quittance n°M062594 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 28.05.2021, sous le n° 202138936, Il appert que le Conseil a décidé le renouvellement de mandat et de pouvoirs de Madame SARRA KHECHINE épouse ZOUARI en qualité du Président Directeur Général pour la durée de son mandats d'administrateur pour les années 2018,2019 et 2020.

Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Du P.V. de l'A.G.O. du 21 juin 2021, enregistré à la R.F de Fouchana le 24 juillet 2018 sous le n° 18803420, Quittance n° M058221 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 9/9/2019, sous le n° 201991391, il appert que l'Assemblée a décidé :

1- Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour les années 2018, 2019 et 2020 :

- Sarah KHECHINE épouse ZOUARI - Mourad KHECHINE - Salouha Veuve Abdelhamide KHECHINE - Sonia Khechine épouse ISAMAIL - les sociétés SAGETH Hôtel LES ORANGERS, hôtel BEL AZUR, société idéal sanitaire, société civile Naassen Fouchana et CELOTO.

2- Le renouvellement du mandat de M Abderrazek MAALEJ en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les années 2018, 2019 et 2020.

2021R01562SANB2

Société du centre commercial Lac Palace

SA au capital de 3.000.000D

Siège social : Centre Commercial Lac Palace (4ème étage) Les Berges du Lac de Tunis

Matricule Fiscal : 030359X/B/M/000

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 30 Mars 2021 enregistré à la recette des finances Lac le 8 Avril 2021, sous le N° 21702712, Quittance n°M035071, dont deux originaux ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis «RNE» le 16/4/2021 sous le n°202131719, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.

- Le renouvellement du mandat des administrateurs : Mr Mohsen TRABELSI, Madame Fatma TRABELSI, Mr Mehdi TRABELSI pour les exercices 2021- 2022 et 2023.

- Nomination de la société MAAFEX en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2021 - 2022 et 2023.

En vertu du PV du conseil d'administration du 30 Mars 2021 enregistré à la recette des Finances Lac le 8 Avril 2021, sous le n°21702710, Quittance n°M035064 dont deux originaux ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis «RNE» le 16/04/2021 sous le numéro 202131719 il a été décidé à l'unanimité le renouvellement du Mandat du Président Directeur Général Monsieur Mohsen TRABELSI pour la durée de son mandat d'Administrateur de la société Lac Palace pour les exercices 2021 - 2022 et 2023 et le conseil lui confère les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts de la société.

(Numéro du Dépôt principal : D24105897).

2021R01564SANB2

SOCIETE TEKAUTO SA

SA au capital de 100 000 Dinars tunisien

Siège social : Zone industrielle SOTUBI MEGRINE

Matricule fiscal : 1466713W

Registre de commerce : B02142842016

Enregistré à la recette des finances Mégrine le 27/4/2021, le PV a été déposé à la RNE le 27/5/2021.

L'an deux mille Dix neuf et le 31 DECEMBRE à 15 heures, le conseil d'administration de la Société Tekauto SA, au capital de 100000 DT, s'est réunis au siège de la société.

Le conseil désigne Mr Farhat ELKATEB Président de La réunion.

Le conseil d'administration renouvelle le mandat de Monsieur Farhat ELKATEB en tant que Président Du conseil d'administration de la société avec les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts et ce pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Le conseil d'administration renouvelle le mandat de Mr Foued ELKATEB en tant que Directeur Général de la société Tekauto SA pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et lui attribue les pouvoirs suivants qui sont énonciatifs et non limitatifs :

- de contracter, signer, décider et d'effectuer toutes les opérations bancaires et financières.

- Assurer la Direction Technique et Administrative.

- Représenter la société vis-à-vis des tiers et de toutes les administrations.

- Effectuer tous les actes nécessaires pour la réalisation de l'objet social et remplit, auprès de tous services et administrations, toutes les formalités nécessaires et signer tous les contrats.

- Il effectue et autorise tous dépôts, retraits, transferts, aliénation et transports de fonds, rentes, actions parts obligations, bons, créances et autres valeurs quelconque appartenant à la société et donne toutes quittances et décharges.

- Exercer toutes actions judiciaires devant toutes juridictions en tant que demandeur ou débiteur.

- Arrêter et établir les états financiers et compte annexes pour chaque exercice de la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou l'extrait du procès-verbal pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

2021R01569SANB2

Société Amen Santé S.A

Société anonyme

Au capital de 94.821.750,000DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 22 avril 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 27 mai 2021 sous le numéro 21803179, quittance numéro M004379 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 28 mai 2021 sous le numéro 202139052, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Salaheddine Ladjimi dans les fonctions de Président Du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2021R01573SANB2

Société Amen Santé S.A

Société anonyme

Au capital de 94.821.750,000DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 22 Avril 2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 27 Mai 2021 sous le numéro 21803179, quittance numéro M004379 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 28 Mai 2021 sous le numéro 202139052, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Khalil AMMAR dans les fonctions de Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2021R01574SANB2

La GOULETTE SHIPPING CRUISE

S.A au capital social de 10.000.000 DT

Siège social : Le Village Touristique, Port de la Goulette 2060 Tunis

Identifiant Unique : 0922248C

MF : 0922248CAM000

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 AVRIL 2021 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 27 AVRIL 2021 sous le n° 21702532 Quittance n° 40645 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 27/05/2021 sous le n° 2021F51904644, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Monsieur SAMI DEBBICHE en tant que Directeur Général de la société avec les mêmes pouvoirs de son précédent MR STEPHEN XUEREB.

2021R01635SANB2

ATU TUNISIE SA

Société anonyme au capital de 5.100.000 Dinars

Siège social : Aéroport International Enfidha Hammamet Autoroute A1 Km 91 Enfidha 4080, Tunisie

Identifiant Unique: 1110474C

Suivant PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Juillet 2019,

enregistré à la recette des Finances d'Enfidha le 22 décembre 2020 sous le n° 20701792 Quittance N° M041351, il a été décidé ce qui suit:

- L'approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2018 ainsi que les conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales;

- Quitus donné aux administrateurs : l'Affectation du résultat des exercices 2018,

Renouvellement du mandat de tous les membres du Conseil d'Administration :

- M. Ismet Ersan ARCAN

- M. Ahmet Ekrem KOTAHNE

- M. Ali SENHER.

Le mandat de ces administrateurs expirera à l'issue de l'Assemblé Général Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers clos au 31 Décembre 2021.

- Renouvellement du mandat du «Cabinet Zahaf & Associés» en tant que Commissaire Aux Comptes pour les trois exercices 2009, 2020 et 2021.

II. Suivant PV du Conseil d'Administration du 11 Juillet 2019, enregistré à la recette des Finances d'Enfidha le 22 décembre 2020 sous le n°20701790 Quittance n° M041316, il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat du Monsieur Ismet Ersan ARCAN en tant que Président du Conseil d'Administration au titre des exercices 2019, 2020 et 2021,

- Renouvellement du mandat du Monsieur Tevfik KOBAL en tant que Directeur Général au titre des exercices 2019, 2020 et 2001,

- Le mandat de ces dirigeants expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers clos le 31 décembre 2021.

2021S00622SANB2

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

POLYCLINIQUE ERRIADH

Société ANONYME AU CAPITAL DE 3.105.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE MAHDIA KM 1,5 - 3002 SFAX

R. C. N° B1128681997

M.F 45170M/A/M/000

En vertu du procès verbal du conseil d'administration du 6 mai 2021 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax sous le n° 21801503 - reçu n° M041260 en date du 28 mai 2021 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Sfax à la date du 1er juin 2021 sous le n° 202140132, le conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de M. RAMZI CHARFI en tant que Directeur Général de la Société Polyclinique ERRIADH pour la durée de deux années à partir du 1er juillet 2021 au 30 juin 2023.

2021X00629SANB2

Société les Ciments d'Oum El Kélil CI.O.K

SA, capital : 34 000 000 dinars

Siège social : cité des jardins le Kef

MF : 014606 Z/A/M 000

RC : B1134871997

Selon le procès-verbal du conseil d'administration du 7 mai 2021 enregistré à la recette des finances en date du 24 mai 2021 (quittance n°M030352) et déposé au registre national des entreprises le 19 mai 2021 (quittance n°202136851), le conseil d'administration approuve la délégation accordée à Monsieur Sami Bouferes membre du conseil d'administration représentant du ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines pour représenter la direction générale de la société les Ciments d'Oum el Kélil et ce en l'attente de la désignation d'un nouveau Président Directeur Général.

2021401415SANB2

Notice d'augmentation de capital

Article 301 du code des sociétés commerciales

«LEGAL TECH EURO AFRIQUE MAGHREB»

Société anonyme, non résidente

Capital social : 16.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins Le Belvédère 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1711874J

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30/4/2021, les actionnaires ont décidé une augmentation de capital de 24.000 dinars par l'émission de 1500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 dinars chacune, pour porter le capital social de 16.000 dinars à 40.000 dinars divisé en 2.500 actions nominatives de 16 dinars chacune intégralement souscrites en numéraire et entièrement libérées lors de la souscription.

1- Le délai réservé pour l'exercice du droit de souscription est fixé quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au Jort, avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription.

2- Les 1500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 dinars chacune divisé en 2.500 actions nominatives de 16 dinars chacune intégralement souscrites en numéraire et entièrement libérées lors de la souscription.

3- Dépôt préalable : Copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/4/2021, a été déposée au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis dont une attestation délivrée par le Greffier en date du 27/5/2021 sous le n°AC01582021.

4- Banque dépositaire des fonds : LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - Agence El Menzeh 1 - Tunis au Compte n°TN5908008000675102993276.

2021401419SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Société BIOPLASTIK S.A

Société anonyme non-résidente

Au capital social de 17 620 000 DT (6 010 575 Euros)

Siège social : Parc des activités économiques II de Menzel Bourguiba Bizerte

MF : 1123764 DAM 000

IU : 1123764 D

CNSS n° : 267321/86

Montant de l'augmentation du capital social : Sept Millions Euros (7000 000 Euros) équivalent à vingt trois millions trois cent quarante quatre mille trois cent dinars (23 344 300 DT).

Objet social : La production, la conception et la commercialisation à l'exportation de toutes sortes d'emballages d'origine plastique, flexibles ou dérivés de sacherie en matière biodégradable recyclable et composable

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 avril 2021 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 31 Mai 2021 sous le numéro AC04602021.

Nombre d'actions à souscrire : 35 000 actions nominatives nouvelles à souscrire. De fixer comme date limite de clôture de la souscription, la durée maximale de cinq (5) ans à compter de la date d'approbation du PV de l'AGE, et la libération du quart de l'augmentation du capital social au plus tard dans les trois mois à compter de la date d'ouverture des souscriptions.

Valeur nominale des actions à émettre : 113,753 TND chacune de valeur nominale, équivalent à 34,11 Euros et une prime d'émission de 553,227 DT équivalent à 165,89 Euros, soit au total la valeur de 666.980 TND, équivalent à 200 Euros.

Apport en nature : Néant

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité où s'y faire représenter par un actionnaire ou par mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque BIAT agence Menzel Bourguiba, dans un compte indisponible sous le numéro 08051020085100189059.

Délai de souscription : L'ouverture de la souscription des actions nouvelles sera à partir du quinzième jour à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

- La souscription et la libération du quart (1/4) au plus tard dans les trois mois à compter de la date d'ouverture des souscriptions et le reste dans un délai maximum de cinq (05) ans.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 277 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société CAP au 821, Immeuble Titanium, Rue de l'Ile de Djerba, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

2021401427SANB2

Immobilière des Œillets

S.A au capital de 900.000D

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - 1082 Tunis

R.N.E : 0614700K

Matricule Fiscal : 614700KPM000

CNSS : 210261-62

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 6/5/2021, il a été décidé la nomination de Monsieur Khalil CHTOUROU Directeur Général de la Société avec tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 06/05/2021 a été enregistré à la Recette des Finances du Bardo le 26/5/2021 sous le n° 21801623 quittance n°36665 et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 28/0512021 sous le n° 202138763.

2021401461SANB2

ESSOUKNA

S.A au capital de 5.050.500D

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0030436S

Matricule fiscal : 30436S/P/M/000

CNSS : 74065-54

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 26/4/2021, il a été décidé la nomination de Monsieur Khalil Chtourou Directeur Général de la Société avec tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26/4/2021 a été enregistré à la recette des finances de la Bardo le 24/5/2021 sous le n°21801537 quittance n°35321 et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 26/5/2021 sous le n°202138049.

2021401465SANB2

Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes

SOCIETE ASSISTANCE ET MANAGEMENT INTERNATIONAL «SAMI»

S.A. au capital de 100.000 dinars

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE AL BADR, RUE DU LAC MALAREN LES BERGES DU LAC- 1053 TUNIS

RNE : 0952046K

I- Assemblée Générale Ordinaire :

En vertu du Procès-verbal de la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril 2021, enregistré à la recette des finances - Lac le 28/5/2021 sous le n° 21703557 quittance n° M042311, les actionnaires ont approuvé les états financiers de l'année 2020 et ont décidé :

- de renouveler les mandats des administrateurs : Mr Rafik BENAYED - Mr Mohamed KOOLI - Société CMR Tunisie - Société MGI pour trois ans (2021, 2022 et 2023).

- de nommer la société Outsourcing Development Advisory représentée par Mr. Mahmoud ELLOUMI, commissaire aux comptes, pour trois ans : 2021, 2022 et 2023.

II. Conseil d'Administration :

En vertu du procès-verbal de la réunion de Conseil d'administration du 30 Avril 2021, enregistré à la Recette des finances - Lac le 31/05/2021 sous le n°21703621 quittance n° M042916, il a été décidé de renouveler le mandat du Président Mr Rafik BEN AYED pour trois ans (2021, 2022 et 2023).

Un exemplaire des dits procès-verbaux ainsi que les états financiers de l'exercice 2020, ont été déposés au Registre National des Entreprises le 02/6/2021.

2021401470SANB2

Société DES CIMENTS D'ENFIDHA

SA au capital de 55.487.480 Dinars

Siège social : Immeuble GREEN CENTER Bloc C Etage 4-2, Rue du Lac de Constance - Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0001893D

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 avril 2020 enregistré à la recette des finances du Lac le 27 mai 2020 sous le numéro 20102327 quittance n°M036133, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 3 mai 2021 sous le numéro 202135455, le conseil d'administration a décidé :

- de nommer Monsieur Ramon Salvatella en tant que Président Directeur Général pour une durée de trois ans expirant lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- de nommer Monsieur Souheil Zouaoui en tant que Directeur Général Adjoint pour une durée de trois ans expirant lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2020 enregistré à la recette des finances du Lac le 27 mai 2021 sous le numéro 20702326 quittance N° M036131 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 3 mai 2021 sous le numéro 202135455, l'AGE a décidé de transférer le siège social à la nouvelle adresse «Immeuble GREEN CENTER Bloc C Etage 4-2, Rue du Lac de Constance - Les Berges du Lac - Tunis» et de modifier les articles 4,24 et 27 des statuts.

2021401471SANB2

NOTICE D'INFORMATION POUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL D'UNE SOCIETE ANONYME

AL HIDAYA AGRICOLE

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 13.000.000 DT

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE HBG. 5EME ETAGE, RUE ILE DE FAILAKA - CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC II - 1053 - TUNIS - TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 1389508K

NUMERO D'AFFILIATIONCNSS : 456596-17

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/03/2021 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 26/5/2021 sous le n°21503130, Quittance n°4320, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 01/06/2021 sous le n°AC01612021 : Il a été décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de 2.000.000 DT par l'émission de 200.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 13.000.000 DT à 15.000.000 DT divisé en 1.500.000 actions d'une valeur nominal de 10 DT; Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la

date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les fonds provenant des souscriptions relatives à l'augmentation du capital, seront déposés dans un compte indisponible N° 08603000153202969036 ouvert auprès de la Banque International Arabe de Tunisie agence les Berges du Lac».

2021401476SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

CLOTURE DE LA LIQUIDATION RADIATION DEFINITIVE

TELECOM ITALIA SPARKLE

Bureau de liaison de Tunis en Liquidation

Siège social : Immeuble Farah - Rue Lac Huron Les Berges du Lac 1053 Tunis

Matricule Fiscal : 1439672B/N/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/04/2021, enregistré à la Recette des Finances Le Lac, le 20/04/2021, sous le N° 21502956, Quittance N° M036908, dont un exemplaire a été déposé au Registre National Des Entreprises sous le N° 202132716, le 21/04/2021, il a été décidé l'approbation des comptes de la liquidation, la prononciation de la clôture définitive de la liquidation, l'octroi du quitus entier et définitif au liquidateur et la demande de radiation définitive du RNE.

De même, le dépôt des documents juridiques et comptables relatives à la phase de la radiation définitive a été effectué au RNE le 26/04/2021 sous N° 202133769.

2021T00570SRLB2

Société Zitouna S.A.R.L

Siège social : Midoun Jerba

Identifiant Unique : 0024636 L

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 9/4/2021 enregistré à la recette des finances de Jerba le 27/04/2021 quittance n° M024667 enregistrement n° 21801408 l'assemblée a adopté les résolutions suivantes :

- La nomination de Mr Mohamed Balbali nouveau gérant de la société et modification de l'article 12 du statut.

- la désignation d'une assemblée générale extraordinaire des associés le 30/07/2021.

Un exemplaire du P.V de l'assemblée générale extraordinaire est déposé auprès le Registre National des Entreprises le 05/05/2021

2021R01557SRLB2

SOCIETE JUGURTHA MANUTENTION

S.A.R.L au capital de 450.000 dinars Tunisiens

Siège social : 128, Avenue Jugurtha Mutelleville Tunis

Identifiant Unique : 0296356Q

En exécution du jugement en référé n° 25453/2020 prononcé par le Tribunal de Première Instance de Tunis, le 11 janvier 2021, l'assemblée générale extraordinaire de la société JUGURTHA MANUTENTION s'est tenue le vendredi 12 mars 2021 sur convocation de l'administrateur judiciaire chargé à l'effet de changer le gérant, et suite à la délibération en question, il a été décidé de désigner Madame Salwa MANAI épouse STA, gérante de la société en remplacement de Monsieur Lazhar STA.

Le procès-verbal de ladite assemblée a été enregistré à la recette des finances rue Al Jazira-Tunis, le 19 mars 2021 sous le n° 21800857, quittance n° M018485.

Il été publié au RNE le 31 mars 2021.

2021R01637SRLB2

MEMAC DGILW LOBEL TUNISIE (MOLT)

SARL au capital de 262.500D

Siège social : Immeuble Comète Immobilière Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis Mahrajene

Identifiant unique : 0035378X

Suivant procès-verbal (PV) d'assemblée générale ordinaire (AGO) des associés en date du vendredi 28 juin 2019 enregistré à la Recette des Finances de La Charguia Tunis le 3 juillet 2019 sous n° 19104066 Quittance M074561 et acte sous-seing privé de cession de parts sociales en date du 29 avril 2019 enregistré à la susdite recette le 10 juillet 2019 sous n° 19104254 Quittance M076085 et dont un exemplaire de chacun ont été déposés au Registre National des Entreprises de Molt le 20 août 2019 sous Dépôt n° 201940481, il appert que :

- les associés ont accepté la démission de la gérante de la société Madame Syrine CHERIF et nommer Madame Amel GAALOUL nouvelle gérante pour une période de 3 années commençant le 1er juin 2019 pour finir le 31 mai 2022 renouvelable sur décision collective expresse des associés et avec les pouvoirs les plus étendus conformément à la loi et aux statuts.

- Madame Syrine CHERIF a cédé respectivement à la société LABEL MEMAC ainsi qu'à Madame Amel GAALOUL les 1969 parts sociales lui revenant dans la société Molt à concurrence de 1968 parts pour la première et une (1) part pour la seconde.

Suivant PV d'AGO en date du 15 décembre 2016 enregistré à la susdite recette le 24 octobre 2019 sous n° 19706952 Quittance 101866, les associés de MOLT ont nommé le cabinet MS Louzir membre de Deloitte Toutche Tohmatsu Limited en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018, et suivant PV d'assemblée générale extraordinaire (AGE) en date

du 30 octobre 2019 enregistré à la même recette le 10 janvier 2020 sous n°20700 172 Quittance M005871 les associés ont décidé d'approuver les statuts mis à jour de la société MOLT en date du 30 octobre 2019 enregistrés à la même recette le 17 décembre 2019 sous n° 19708585 Quittance n° 116257 et ont renouvelé le mandat du cabinet MS Louzir membre de Deloitte Toutche Tohmatsu Limited en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Un exemplaire du PV d'AGO, du PV d'AGE et des statuts sus-mentionnés ont été déposés au Registre National des Entreprises de MOLT le 23 septembre 2019 sous Dépôt n° 201940481.

2021401393SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation anticipée et nomination de liquidateur

SOCIETE LA BOITE A CHOCOLAT

Matricule fiscal : 1359524T/B/M/000

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Au capital de 1.000 Dinars

Divisé en 100 parts sociales de 10 Dinars Chacune

Siège social : Rue de la Mecque Appt H5, 1er étage, Bloc H, La Marsa, 2070

Par décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 Mars 2021, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances La Marsa le 22/3/2021, Quittance n°M031284 et enregistrement n°21501625 et ledit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises. Quittance n°2021F10103583, il a été décidé :

1- La dissolution anticipée de la société.

2- La nomination de Madame Chama Aicha Kammoun liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Les oppositions des créanciers seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Madame Chama Aicha Kammoun au siège social de la société.

2021401445SRUB2

AUTRES SOCIETES

SOCIETE DE PROMOTION AGRICOLE MABROUKA

Société civile

Au capital social de 3 000 000 dinars

Siège social : Route Khelidia Km6 Naassen 1135 Ben Arous

Identifiant Unique : 433021L

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/5/2021 enregistré à la recette des finances de Mornag en date du 25/5/2021 sous numéro 21700884, quittance numéro 025805, un exemplaire a été déposé au RNE le 31/5/2021 la situation juridique de la société est établis comme suit :

Raison sociale : Société de Promotion Agricole - Promag Mabrouka

Siège social : Route de Khlédia Km 06 Naasene Ben Arous.

Forme : Société Civile

Gérant : Monsieur Sabri Ben Guirat.

Capital : Trois million de dinars repartis en 300 000 parts sociales de 10 dinars chacune détenue à hauteur de 99 % par Monsieur Habib Ben Guirat et 01% par Monsieur Sabri Ben Guirat.

2021401414SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 26/5/2021, enregistré à la recette des finances Rue d'Alger, Jendouba le 27/10/2020, sous le n°21201002 reçu n°M020151, Monsieur Mustafa Ben Hassan Mezni a vendu à Madame Rebeh Bent Youssef Ayadi, la totalité du fonds de commerce, utilisé pour toutes activités commerciales, et ce avec toutes ses composantes matérielles et morales, sis à la Rue de Narcisse, Cité militaire, Jendouba, Immeuble Kamel Abidi.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteur, à l'adresse du fonds pré cité sis à la Rue Narcisse, Cité militaire, Jendouba, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 02/5/2021.

2021T00552FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente enregistré le 25/5/2021 à la recette des finances du Kef, reçu n°M017850, enregistrement n°21201094, Souad Bent Mohamed Mabrouk demeurant à cité Dir Thelj Kef, C.I.N n°03770589, a vendu à Adel Ben Mohamed Larbi Saidi, demeurant à ain Ksiba Ksour Kef, C.I.N n°03788935, la totalité du fonds de commerce (restaurant) sis à l'avenue Habib Bourguiba, Kef Est. Les oppositions se font entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 30/5/2021.

2021T00556FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente en date du 24/5/2021 enregistré à la recette des finances de Mjez el bab le 25/5/2021 sous le n°M019862 quittance n°21201006 Madame Samira Bent Mohamed El Jabali demeurant au 14 rue Iben Rochd cité 13 Août Mejez El bab titulaire de CIN 02315331 délivrée le 28/12/1994 dont le droit d'elle même et le droit de son frère Moataz Ben Mohamed eljabali demeurant au 14 rue Iben Rochd à cité 13 Août Mjez el bab titulaire de la CIN 09466266 délivrée le 02/7/2012 en vertu d'un acte de procuration signé à la municipalité de Mejez el bab le 10/9/2019 enregistré à la recette des finances de Mjez el bab sous le n°M041189 quittance n°19801854 a vendu à Monsieur Salem Ben Mohamed el Jemni El haddad demeurant à Halk eljammal Beni Kaddech Médenine la totalité du fonds de commerce sis prés de la boulangerie de sidi rais Mejez el bab gouvernorat de Béja destiné à la vente des viandes et des volailles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulés entre les mains de l'acheteur monsieur Salem el Haddad dans l'adresse du local sis après de la boulangerie de Sidi Rais Mejez el bab gouvernorat de Béja dans un délai n'excédant pas les vingt jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien le 2 juin 2021.

2021T00557FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 26 avril 2021 enregistré à la recette des finances de Raoued le 25 Mai 2021 quittance n°M039766 enregistrement n°21201713 Monsieur Naceur Ben Ali Ben Hassen Belcheikh a vendu à Monsieur Nizar Ben Mohamed el Moncef Ben Salem Ben Khchin le fonds de commerce à usage tous type de commerce, sis à la Rue Sadrabaal n°2 bis Cité El Ghazela Ariana.

Les oppositions doivent être faites au bureau de Maître Najoua Ben Smaya au 10 Avenue Habib Bourguiba Immeuble zéphyr Ariana dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au Journal Le Temps du 30 Mai 2021.

2021T00561FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 01/6/2021 quittance n° M031945 n° d'enregistrement 21201532 Mr Ali Ben Amor Lahyoul CIN n°37129 a vendu le fonds de commerce exploité pour vente sacs et chaussures avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Kasba n°15 bis Tunis à Mr Mohamed Ben Ahmed Melki Passeport n°015009.

Les oppositions seront recevables chez le Maître Abdelfatteh Mourou Avocat son bureau à la rue de commission n°17 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été parue aux journaux Echourouk et le Quotidien du 3/6/2021.

2021T00563FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 27/5/2021 enregistré le 27/5/2021 à la recette des finances El Manar Tunis (Quittance n°M034643 enregistrement n°21201258) Abdelwahed Rajhi habitant rue el Imam Ibn Hanbal numéro 14 Bardo Tunis a renoncé à un fonds du commerce exploité au local situé à cité el intilaka terminus métro 5 el Mnihla exploité café "café le rendez vous" à Mostapha Rajhi et Mohamed Rajhi.

Les oppositions éventuelles doivent êtres adressées aux cessionnaires au local du fonds de commerce objet de cette renonciation dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la publication au JORT de la présente renonciation.

2021T00567FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 15/4/2021 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 21/4/2021 enregistrement n°21202412 quittance n°M039260 Mr Maher Ben Ridha Ben Khemaies Abid a vendu à Mr Nader Kahia la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme boulangerie et fabrications de gâteaux et fast-food sis à l'avenue de Carthage Ain Zaghouan route de la Marsa et le magasin sis à la rue Hajeb Laayoun.

Toutes oppositions seront déposées chez le Maître Bassem Trifi avocat son bureau à la rue Radhia Hadded n°96 Tunis pendant 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 3/6/2021.

2021T00568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24 mai 2021 enregistré à la recette des finances de la cité Ettadhamen en date du 25 mai 2021 sous le n°21201920, Reçu n°M035270. Monsieur Rachid Rezgui ayant le matricule fiscal n°1254061 E a vendu à la société ALL 4 ALL TRADING SRL identifiant unique n°1675621G le fonds de commerce pour toutes activités exercées dans le local situé à kirch el ghaba en face de la Rue Ezzaytouna.

Les oppositions se feront dans le délai de 20 jours à partir de la date de la parution de la présente annonce entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du local ci-dessus indiquée.

Un extrait de la cession a été publié au journal la presse en date du 29 mai 2021.

2021R01543FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances Grombalia le 26/5/2021, sous le numéro M034652, monsieur Aymen Dhafer, a vendu à madame Radhia Ben Mansour le fonds de commerce préparée pour le commerce général, sis à l'avenue de Hadi Chaker Grombalia Nabeul.

Les oppositions éventuelles se feront chez l'avocat maître Fathia Ben Mbarek avenue la Paix Grombalia Nabeul, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de contrat mentionne ci-dessus au journal officiel de la République Tunisienne, selon l'article 193 de code de la commerce.

Cette mise en vente a été publiée par une annonce dans le journal "le Quotidien" en français et "Achourouk" en arabe le 28 mai 2021.

2021R01547FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 18/05/2021 par Maître Chouikhi Fathia Avocat à Médenine et enregistré à la recette des finances à Jerba le 28/05/2021 quittance n° M044388 enregistrement n°21201931 Mr. Bougares Abdallah titulaire de la CIN n° 09118164 résidant à la route de Gabès km 01 boulangerie d'Amel route de Gabès Médenine, a cédé à Mr Abdel Hak Ahmed titulaire de la CIN n°0658517 résidant à Ouni Dhiba Tataouine, la totalité du fonds de commerce, sis à N°10 rue Bechir Saoud Taourit JERBA Houmet Essouk, consistant en une boulangerie destiné pour la fabrication et la vente du pain avec tous ses éléments corporels et incorporels avec une prix total : cent quarante milles dinars. Cette annonce a été publiée dans le Journal "Echourouk" le 30/05/2021.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse suivante Ouni Dhiba Tataouine, dans un délai maximum de vingt jours de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2021R01554FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 21/04/2021 enregistré à la R.F. Rue El Jazira le 26/05/2021 (Q : M029427 Enrg : 21201440) Mr Charfeddine Ben Mohamed Ben Bouzidi Ben Brahim El Bouzidi a vendu à La société «TOUT EST BON 2» la totalité du fonds de commerce sis au 06 Av Hédi Nouira Res.Al Foll Imm. B6 RDC Ennasr 2 Ariana.

Le présent avis a été publié dans les journaux Achourouk et Le Quotidien du 03/06/2021.

2021R01560FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé en date du 14-04-2021 enregistré à la recette des finances de Soliman quittance M 021009 monsieur Salem Elhdhiri a cédé à monsieur Ahmed Chourabi la totalité du fonds de commerce de chaussures en détail situé à la rue 7 novembre 8020 Soliman et ceux avec tous les éléments morals et matériels de la dite fonds. Le prix total du vente est fixé à treize milles dinars (13.000.000), les oppositions doivent être déposer chez maître Rachid Chourabi situé à la rue 18 janvier Grombalia et cela dans un délai de 20 jours à compter de la parution de la présente avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 29-5-2021.

2021R01565FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, enregistré à la recette des Finances de Boumhal le 22/4/2021 Quittance N° M023862 enregistrement N° 21201207, Mr Habib Abassi CIN 05076974 a vendu à Mr Nourddine Rchid, CIN 06309545 la totalité du fonds de commerce exploite en vente des fruits secs, journaux et tabacs sis au n° 6 marché municipal Boumhal avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition à cette vente doit être faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la république Tunisienne entre les mains de Maître Abdessalem Khessib sis 20 rue Essourour Chouchet Rades Mégrine Ben Arous.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 21/5/2021.

2021R01568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Avec un acte sous signé privé enregistré à la recette des finances al KHAWARIZMI Kairouan le 01/06/2021 enregistrement n° 21202243 quittance MO38054 Mr. Mohamed Ibn El Assfar titulaire de la c.i.n. n° 02052039 vend la totalité du fonds de commerce qui a pour objet l'exploitation d'une pharmacie du type A sise au Boulevard Mongi Slim rue Haffouz à Kairouan à Mlle Yousra Harbi titulaire de la c.i.n n° 11856041.

Les oppositions éventuelles se font chez l'acquéreur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 4/6/2021.

2021R01590FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Boumhel le 13/04/2017 quittance n° M020827, enregistrement n° 17200999, Mme Sana Ben Jamel Ben Hsan Hanbali a vendu la totalité du fond du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente produits cosmétiques nommé «Otourat Echark» sis 7 bis Boumhel Bassatine 2097 à M. Taeib Ben Ahmed Ben Mohamed Tlili.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée du journaux Achourouk et Quotidien le 04/06/2021.

2021R01592FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances palais des finances Bizerte sous le numéro 21201755, reçu N° 035328 en date du 31/05/2021.

Mme Beya Sadkaoui, titulaire de la carte d'identité nationale N° 05650409, a vendu à Monsieur Béchir Ben Ammar titulaire de la carte d'identité nationale N° 08147073, tout le fonds de commerce situé rue El Bassra N° 700 el Bhira Raouebi à Bizerte, pour un montant de 5000 dinars.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien le 3/6/2021.

Toute opposition doit être déposée auprès de Maître Ramzi Achballah l'Avocat dont l'étude est sise à 73 rue Ibn Khaldoun, dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de publication au JORT.

2021R01593FCCC2

Vente de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 17/5/2021, enregistré à la recette des finances de Ghommrassen le 28/05/2021 reçu n° M006780 enregistrement n° 21200274, Mm Mounira Bent Abdelwahab el Moukadem, titulaire de la c.i.n n° 06520258 vend et cède à Mm Zohra Bent Mohamed Ettayeb titulaire de la c.i.n n° 05077337, la totalité du fonds de commerce consacrer pour vente de pièces de rechanges d'automobiles et autres, sise à l'avenue Habib Bourguiba Ghommrassen pour un prix total de trente milles dinars (30.000.000).

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteuse Mm Zohra Bent Mohamed Ettayeb à son domicile situé à cité Ettahrir Ghommrassen Tataouine dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «alchourouk» le mercredi 02/06/2021.

2021R01633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 26/5/2021 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk le 31/5/2021 (quittance n°M045312 enregistrement n°21201970), la société comptoir des déserts Tunisie SARL identifiant unique 285472/J représentée par Mr Moncef Ben Zekri titulaire de CIN° 05003978 délivrée le 10/12/2020, a cédé à Mr Ibrahim Batikh Titulaire de la CIN N° 05769811 délivrée le 19/5/2007 la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce exploité dans le local sis à la rue Iben Khaldoun Houmet Essouk Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2021R01641FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Kairouan le 28/5/2021 de quittance M005916 enregistrement 1456943 madame Zohra Bent Taher Ghazouani et ses enfants Nouha Sakli, Nesrine Sakli et Mohamed Ali Sakli donnent tout le fonds de commerce de la pharmacie catégorie B sis, 24 rue Taib Hachicha M'saken 4070 identifiant Unique 0075020P registre de commerce n°A1366281997.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse des donateurs rue Tadmor cité Ennour M'saken 4070 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 4/6/2021.

2021S00623FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 31/3/2021 et enregistré à la recette des finances, rue Farhat Hached, M'saken Sousse, quittance n°35242, numéro d'enregistrement 21202109, la Société Méditerranéenne de Commerce est une société à responsabilité limitée avec identifiant unique n° 0932100M situé au siège social, rue la terre Al-Rayhan, Al-Zouhour, Sousse, représenté par le gérant, M. Omar Rejab, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 03938370 délivrée en Tunisie le 7/3/2009 démurant de la rue Omar al-Mokhtar al-Messaadin, Sousse 4013 M'saken a cédé à la Sté Max de commerce avec identifiant unique n°1568634N représenté par le gérant, Mr. Omar Rejab, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 03938370 délivrée en Tunisie le 7/3/2009 démurant, Rue Omar Al Mokhtar Al-Messaadin, Sousse 4013, dans le siège social, rue la terre immeuble Al-Tawfik Ben Hassan Hamba, 4031 Sousse, Riyadh, le fonds de commerce (local de commerce en gros tous produits), situé au siège social Route Al- Wardanin, M'saken 4070 Sousse, pour un montant total de 70000 DT (soixante dix milles dinars).

2021S00624FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé signé en date du 28/4/2021, enregistré à la recette des finances de Jammal le 25/5/2021, n°M029174 quittance n°21200843, Mme Nabiha Bent Ali Ben Mhamed épouse Mansour Ben Jomaa Mili a vendu à M. Ramzi Ben Mouhamed Ben

Kacem Chrif tout le fonds de commerce destiné à la vente des produits alimentaires généraux en détail avec tous les éléments corporels et incorporels du local el hay ettijari n°76 à l'avenue el Bachir Sfar Jammal publie au journal Echourouk le 02/6/2021 et toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreur au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2021S00626FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé le 20/4/2021 légalisé le 27/4/2021 rédigé par Maître Nada Ayadi, enregistré à la recette des finances de Diar el Wafaa le 26/5/2021 sous le n°21202455, reçu n°MO39659. La Société Comptoir Damak Pièces Auto CDPAk, société unipersonnelle à responsabilité limitée représentée par Mr Mohamed Amine Damak, immatriculée au registre de commerce sous le n°B08147812017, matricule fiscal 1520257B dont le siège social est sis à la rue l'Algérie 3000 Sfax, vend à Mme Afef Bent Hamda Ben Saiid Affes, un fonds de commerce destiné à la vente des pièces de rechanges auto et accessoires des voitures sis à rue l'Algérie 3000 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels moyennant le prix de (5.000,000).

Les oppositions seront présentées auprès de Maître Nada Ayadi à son adresse Rue Abou Kacem Chebbi, immeuble Rex Palace, 2 étage n°205 Sfax, et ce dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Assabah» le 29/05/2021 page 12.

2021X00618FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 28/5/2021 enregistré à la recette des finances rue el Arbi Zarouk Sfax le 28/5/2021 quittance n°M028392 d'enregistrement n°21201403 la société boulangerie «Henteti Frères» ayant comme identifiant unique n°0537160 w représentée par son gérant monsieur Hafedh Henteti titulaire de la CIN n°01181050 demeurant à Sfax a vendu et cédé à Monsieur Achraf Elloumi Titulaire de la CIN n°05385165 demeurant à Sfax la totalité du fonds de commerce d'une boulangerie sise à la Route de Menzel Chaker à Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne la Clientèle et autres.

Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse de l'avocat Maître Mohamed Khlif sis au 32 avenue Habib Bourguiba Sfax dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT, et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 3/6/2021.

2021X00619FCCC2

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Maître Hentati Moneem avocat auprès de la cour d'appel 12, Rue Salem Harzallah 3000 Sfax, sait qu'il a signé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 27/4/2021 et enregistré le 26/5/2021 sous le numéro 21201451 quittance n°M039549.

Samir Ben Bouraoui Elhaddad titulaire de la carte d'identité nationale 01034092, résident à la route Mahdia. km 3, rue Elwouroud Sakiet Eddair Sfax à Mohamed Ali Ben Jdidia titulaire de la carte d'identité nationale 11078697 émise le 06/05/2014 vend un fonds de commerce pour l'activité de vente du poulet et ses dérivés exploité au local situé à la route Saltania km 4 - Sfax.

Et dont publication parue aux quotidiens « Alchourouk » et « Le Quotidien » sous référence N° IP421/615 du 04/06/2021.

Les oppositions s'effectueront entre les mains de l'avocat précité pendant les délais prévus par la loi à son adresse élue sise au 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax.

2021X00656FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 15 et 17 mars 2021 enregistré à la recette des finances à Menzel Bourguiba le 22 mars 2021 quittance n°M018671 et numéro d'enregistrement 21200613.

Monsieur Tayeb Ben Abdalh Elajmi titulaire de la carte d'identité n°08389995 en date du 9 août 2012 a vendu à Monsieur Asma Benmabrouk titulaire de la carte d'identité n°08118592 demeurant au 28 février 2000 Menzel Bourguiba la totalité d'un fonds de commerce constitue par un magasin de pièces de rechange située à l'avenue rue Habib Bourguiba Tinja Bizerte. Les oppositions doivent parvenir à l'acheteur à son adresse précitée dans un délai de 20 jours de la date de parution au journal officiel de la République Tunisienne et de sa date de parution dans le journal Echourouk publié en date du 8 mai 2021.

2021401422FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/4/2021 et 3/5/2021 enregistré à la recette des finances bureau Borj Louzir Ariana sous n° M029386 le 24/05/2021. La société Vintchi conseil cède le fonds de commerce sis au 43 avenue Fattouma Bourguiba Soukra Ariana ayant pour exploitation tout commerce, au profit d'Ekhawla Missaoui. Les oppositions seront admises auprès de Maître Hafsa Héla aux Berges du Lac 1 rue Lac Lochnes immeuble Fajr dans un délai de 20

jours à partir de la date de publicité légale. L'annonce de la vente a été publiée le 22 novembre 2017 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2021401456FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En gérance libre

Suivant contrat de location daté du 14/4/2021 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 en date du 25/5/2021 n° d'enregistrement 21302835 quittance n°M051132 et par acte de procuration daté du 26/5/2015 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 01/6/2015 sous le n°15803325 quittance n°68924 Mr Mohamed Ben Allala a loué en gérance libre à Mme Mariam Sidibe le fonds de commerce sis à la rue du Kiev n°4 magasin n°1 Ennasr exploité comme coiffure pour dame pour une période d'un an (01) renouvelable à compter du 01/5/2021 au 31/4/2022.

Cette annonce est parue aux journaux La Presse et Essahafa du 3/6/2021.

2021T00560FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce signé, légalisé et enregistré à la recette des finances de Nadhour, le 24 Août 2020, quittance n°M014787, n° d'enregistrement : 20300461. M. Ben Gouider Lassaâd Ben Romdhane loue à M. Aoun Souhail Ben Khemaies, l'ensemble du fonds de commerce consistant en un café de première catégorie, sis à Saouaf, gouvernorat de Zaghouan, ayant matricule unique n°1193577/Q, avec toutes les aisances matérielles et morales annexes.

Cette annonce été paru au journal Essabah du 3/6/2021.

2021T00564FCCC3

Société BEST TYPICAL TRADE COMPANY

SUARL au capital de 15.000dt

MF : 0776586A

Suivant le contrat de location rédigé par Maître ALI SAADI en date du 27 Mai 2021 enregistré à la recette des Finances de Menzel Bouzelfa le 28 mai 2021 sous le n° 430054 quittance 12324, la Société sus-indiquée a loué tout le fonds de commerce lui appartenant à Monsieur SALAH MSAKNI et ce pour la période allant du 01/12/2021 au 30/11/2026.

2021R01582FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/5/2021 enregistré à la recette des finances Hammam Sousse en date du 31/05/2021 quittance n° M042451 Enregistrement N° 21302416, Mr Mohamed ZARDI titulaire de la CIN° 08444100 a loué à Madame Nawel SAYEM titulaire de I.U : 1722581H, la totalité du fonds de commerce "buvette" sis à Av El Maamoun Hammam Sousse.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à l'adresse susmentionnée.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 05/06/2021.

2021S00633FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 26/4/2020 quittance n° 35786 enregistrement 21301762 Mme Essia Jadoui a loué à Mme Imen Boudhir en qualité de gérance le fonds de commerce sise à Tunis 55 Av de Paris Galerie Elmedina; Boutique n°21 pour une durée d'un an non renouvelable.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien daté du 5/6/2021.

2021401458FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic de copropriété Résidence le PATIO

Suite au procès-verbal de l'assemblée constitutive, en date du 15 Avril 2021, sous le reçu d'opposition n°3573, en date du 5/5/2021. Il a été constitué : «Le syndic de copropriété de la résidence le PATIO».

Adresse : Immeuble le PATIO Ennasser 2.

Objectifs :

- La conservation de l'immeuble et à sa bonne administration,

- La gestion financière de la copropriété

Président : Aymen Tlatli

Secrétaire générale : Sonia Ftouhi

Trésorier : Lassaad Mkaouar.

2021R01628APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence «MIRADOR 1»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 31 Mars 2021 enregistré à la recette des finances la Goulette sous le numéro 21702480, la quittance n° 40062 du 23/04/2021. Le syndicat des copropriétaires de la résidence MIRADOR 1 sise les Jardins de Carthage, s'est constitué et il a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Maher Chikhaoui

Trésorier : Mr Bassem Ben Jemaa

Membres : Mr Muslim Bouain et Mme Sonia Meddeb.

2021R01634APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Date de PV : 04/4/2018

Date de décision du gouverneur de Kairouan : 10/05/2018

Nomination : Groupement de Développement dans le domaine Agricole et de pêche «Barrage GORRI» à Oueslatia.

Lieu d'intervention : Oueslatia-Gouvernorat de Kairouan

Siège : Oueslatia- Oued El Ksab-Kairouan

Objet de l'intervention : La protection des ressources naturelles, sensibilisation des consommateurs d'eau et divers services pour les adhérents.

Président : Mr Néji KHALFOUN.

Trésorier : Mr Kamel HAMMAMI.

2021S00625APSF1

Constitution du syndic des propriétaires de la Résidence les Cerisiers

Rue Bchira Ben Mrad - Jinene Ennasr 2

Conformément au P.V de la réunion de l'assemblée générale constitutive du syndic des propriétaires de la Résidence Les Cerisiers, tenue le 3 octobre 2020, enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 13 novembre 2020, il a été décidé la désignation du bureau du Syndic pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2022 comme suit :

- Madame Asma Benzarti : Présidente

- Monsieur Med Moncef Kchaou : Secrétaire Général

- Monsieur Naoufel Kheder : Trésorier

- Madame Nourchene Mosbahi : Membre.

2021401420APSF1

Syndic des copropriétaires de l'immeuble à usage d'habitation

"Les jardins d'El Ghazela"

27 Rue Ammar Dakhlaoui, El Ghazela Ariana

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive des copropriétaires de l'immeuble «Jardins d'El Ghazela» daté du 28-02-2021 et enregistré à la recette des actes judiciaires de l'Ariana le 5-3-2021 sous le numéro 656 quittance n°1909 il a été décidé ce qui suit :

Election d'un syndic des copropriétaires de l'immeuble «les jardins d'El Ghazela» composé de :

1. Monsieur Aymen Trigui : président

2. Monsieur Makram Boudinar : trésorier

3. Monsieur Ahmed Zouari : secrétaire général

4. Monsieur Ahmed Chikhrouhou : membre

5. Monsieur Imed Souid : membre

6. Madame Hajer Jbabli : membre

7. Monsieur Omar Smaoui : membre

8. Monsieur Jamel Aloulou : membre

9. Monsieur Chaouki Aloulou : membre.

2021401438APSF1

Homologation de résolutions

Procès-verbal

A l'issu de l'assemblée générale de 9 mai 2021 enregistrée à la recette des finances d'Ezzahra à la date du 26 mai 2021 sous le n°21700953 quittance n°M020747 il a été décidé de nommer le bureau syndic Amen 3 Ezzahra comme suit :

- Mr Mohamed Besbes : Président de Syndic

- Mr Hichem Rezgui : Trésorier

- Mr Fethi Bahri : Secrétaire Général

- Mme Bahia Elkhalfaoui : Membre.

2021R01539APSF2

Avis

Nom du Syndic : Syndic des copropriétaires du Palais de la Méditerranée

Adresse : Syndic des copropriétaires de la Résidence «Palais de la Méditerranée», Avenue de la Méditerranée, Ezzahra 2034

Suite à l'assemblée Générale Ordinaire du Syndic des Copropriétaires de la Résidence «Palais de la Méditerranée» d'Ezzahra tenue le 27 Décembre 2020 (procès-verbal de l'assemblée enregistré au brouillon du premier notaire maître Najmeddine ZIADI sous le numéro 18/280, page 198/199) le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence «Palais de la Méditerranée» est géré par un Comité de Syndic élu constitué des membres suivants :

Mehdi BELAID : Président

Hassène ZEMNI : Trésorier

Chedly BEN CHOUIKHA : Secrétaire général

Ali BEN MECHRIA : Membre

Nejib BOUSNINA : Membre.

2021R01642APSF2

Syndic des Copropriétaires de la Résidence « Enassim » El Manar 1

L'AG s'est tenue le 02/05/2021 à la Résidence, a élu un nouveau comité à la majorité des présents:

-Mme Beya Amara (Présidente)

-Mr Walid Ben Cheikh Ahmed (Trésorier)

-Mme Malika Trabelsi Ayadi (Secrétaire Générale)

-Mr Mohsen Chahlaoui (secrétaire Général Adjoint)

Le PV de l'AG est enregistré à la recette des finances d'El Manar 1, le 28/05/2021, sous le n° 21801285, et déposé à la Municipalité de Tunis, sous le n° 770, le 27/05/2021.

2021401421APSF2

Procès-verbal

Syndic résidence les rosiers 3

Situé à la résidence les rosiers 3 el Agba Tunis

Suite au procès-verbal du 27 février 2021 enregistré à la recette des finances rue Jazira quittance n° 28929 du 26 mai 2021 qui a changé la composition de la commission comme suit :

- Mme Monia Tijani : Présidente

- Mr Imed Ferchichi : Trésorier

- Marwa Tliba : Secrétaire général.

2021401439APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé licitation

Etude Mr Sami Bouzidi

Avocat à la cour de cassation

42 Avenue Hédi Chaker Tunis 1071 B13

Tel : 71.79.89.92

MF : 0587215W/A/P/000

1/ Partie poursuivante : Mohamed Larbi Hamrouni, travaille à l'étranger, CIN n°00595009 ayant élu domicile au cabinet de Maître Sami Bouzidi Avocat à la cour de cassation, 42 Avenue Hédi Chaker B13 Tunis 1071

2/ Avocat poursuivant : Maître Sami Bouzidi Avocat à la cour de cassation. Avenue Hedi Chaker n°42 B13 Tunis 1071.

3/ Partie poursuivie : Ftima Ben Mahmoud Ben Mohamed Ajmi,en chomage CIN n°00185565 ayant élue domicile au cabinet de Maître Hamadi Maalaoui Avocat, 07 rue d'Autriche Tunis. Et Hassan Ben Hsouna Ben Mohamed Guermessi, Mécanicien demeurant au 25 rue de Madrid Tunis.

4/ Désignation de l'immeuble à vendre : Toute la propriété objet du titre foncier n°111579 Tunisie dit «Simami», qui se situe à la rue Salama Hijazi n°06, l'immeuble est bâti sur un terrain rectangulaire d'une superficie de 153 m², sa façade principale est au sud et s'ouvre directement sur la rue Salama Hijazi. La propriété se compose d'un terrain sur lequel est érigé un ancien bâtiment. Elle se compose d'un rez-de-chaussée contenant trois appartements, un salon de coiffure est extrait de l'un d'eux. Tous sont accessibles par un couloir qui mène à une cour à partir de laquelle il y a l'accès à l'étage supérieur.

L'étage supérieur se compose de deux appartements, le premier au nord et le second au sud. Quant au bâtiment, il est en très mauvais état au niveau des deux appartements de façade, car les plafonds sont vétustes, à l'exception du salon de coiffure, et la structure générale du bâtiment n'est pas solide.

5/ La mise à prix : la mise à prix est fixée à trois cents six milles dinars (306.000,000 Dinars) outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'adjudication : Le mardi 13/7/2021 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis situé à l'avenue Bab Bnet Tunis.

7/ Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine heures de travail. Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Sami Bouzidi, Av Hedi Chaker n°42 B 13 Tunis, ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021T00569VEPA1

«Cabinet Chaker Avocats»

38 Rue Ghandi Tunis

Tél : 71.257.859

MF : 1139464/A/A/M/000

A la demande de l'UIB, élisant domicile chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre la partie saisie : Saleh Lounis CIN n°05422374, 33 Rue Eddawha Marsa Ouest.

A la diligence de «Cabinet Chaker Avocats» représenté par Maître Yahia Chaker Avocat à la cour de Cassation

Parts indivises à vendre : Objet les 103ème indivis de TF 85297 Tunis consistant en un terrain de 103 m² sis à la Marsa Cité Erriadh Rue Assad Ibn Fourat sur lequel est édifié un logement de 2 niveaux dont le RDC composé d'un 1er local de 2 chambres, cuisine, bloc sanitaire et patio de 45,43 m² bâtis et un 2ème local de 36,85 m² bâtis de 2 chambres, cuisine, bloc sanitaire et patio.

Mise à prix : 144.230d, 900 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 13/7/2021 devant le tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9h.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T00576VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Abidli Hanène

Avocate à la cour

Rue Mohamed Ali, Immeuble Baklouti, Jendouba

Matricule fiscal : 984615/x

Partie poursuivante : Nadia Bent Rabeh Stiti, femme au foyer, demeurant à Esswalem, Eddoura ; Ghardimaou, Jendouba, ayant la C.I.N n°07783803

Partie poursuivie : Mounir Ben Mohamed elmajid Amemra Agriculteur, demeurant à El Amemria, Ghardimaou Jendouba ayant la C.I.N n°02522740

Avocate poursuivante : Maître Abidli Hanène, Avocate à la cour, Rue Mohamed Ali, immeuble Baklouti, Jendouba.

Immeuble saisi : il s'agit de 4166.666 m² parts indivises revenant à la partie poursuivie dans la propriété dite «elmajen» ou encore «Trarbia» dont la superficie est de 2 hectares 50 ares située à Henchir Sidi Abbès, rue des mosquées, Ghradimaou, Jendouba entourée en nord et sud par un quartier résidentiel, à l'Est par les héritiers de Mohamed Salah Zdiri puis l'usine de fer et à l'ouest par une route, donc l'immeuble est entoure à l'ouest, nord et sud par des quartiers résidentiels aménagés en partie et la propriété est vivable.

Mise à prix : le prix est fixé à 291.666.620 Dinars outre les dépenses de poursuite qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

Date de l'adjudication : mardi 13/7/2021 devant la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Jendouba à partir de 9h du matin.

Conditions de visite de l'immeuble : tous les jours pendant les heures de travail. Pour plus de renseignements s'adresser à l'étude Maître Abidli Hanène située à la Rue Mohamed Ali, immeuble Baklouti, Jendouba ou au greffe du tribunal de première instance de Jendouba où est déposé le cahier des charges. Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigner le 1/3 du montant de la mise à prix ou présenter un chèque certifié avec l'obligation pour les étrangers d'obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2021T00577VEPA1

Vente aux enchères

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/v/p/000

Tél : 72.214.173

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à l'Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Société Zliz Tajouri, société à responsabilité limitée, au nom de son représentant légal, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 122971998, son siège social sis à la rue de la Démocratie numéro 2 El Menzah Cinq - Tunis, faisant élection de domicile à la Société Zliz Tajouri à l'Impasse de la Chimie - Zone Industrielle de Grombalia 8030 (en sa qualité de débitrice principale hypothécaire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est sis à la zone Industrielle de Grombalia - gouvernorat de Nabeul, dans une zone à vocation industrielle, concernée par le plan d'aménagement urbain industriel, limité au Fond par l'usine Secos, à La Kebla par une usine privée (italienne), à l'Est par l'usine (Stéphane), à l'Ouest par une route impasse de la chimie. Le bien immobilier est un lot de terrain clôturé, dont la superficie est de Quarante Huit Ares et Quatre Vingt Dix - Sept centiares (4897 m²), objet du titre foncier numéro 650535 Nabeul, dénommé «Ardh Société Zliz Tajouri», composé de la parcelle numéro 76 du plan de lotissement du titre foncier numéro 560444 Nabeul, sur laquelle est bâti des œuvres qui étaient exploitées comme une usine de carrelage, composé d'un siège de l'administration sis à l'entrée de l'usine et comprend une salle des réunions, de 2 bureaux, une kitchenette et des toilettes, dont la superficie couverte est d'environ 107 m², composé d'une structure de base avec des piliers et des colonnes en béton, un plafond en céramique avec une dalle de pression en béton armé, les murs extérieurs en brique double avec une épaisseur de 35 cm et ceux intérieurs en brique ordinaire d'une épaisseur de 10 cm, le parterre est pavé de carreaux de carrelage, la menuiserie est en bois renforcé et en aluminium, l'équipement sanitaire, électrique et métallique du type économique et l'état général est moyen, d'un atelier de réparation, se trouvant directement derrière l'administration, sa superficie est couverte d'environ 40 m², composé d'une structure légère, les murs sont en briques, la plafond panneaux sandwich, le parterre pavé en carrelage et l'état général est moyen, d'un dépôt, situé directement à côté de l'atelier de réparation susmentionné et directement derrière le siège de l'administration, d'une superficie couverte d'environ 33 m², d'un Hangar,en charpente métallique, son plafond est d'une hauteur de 8 mètres, sa superficie couverte est d'environ 540 m², son parterre est en béton, abandonné depuis plusieurs années, d'un atelier dans le Hangar susmentionné, son plafond en tôle dans un état médiocre, sa superficie est d'environ 72 m² ainsi qu'un autre atelier d'une superficie d'environ 65 m², son plafond en tôle et son parterre en béton très modeste. Nous trouvons également un générateur électrique dont sa puissance est de 630 KWA, un château d'eau haut et un puit d'une profondeur de 20 m.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Est de deux millions et sept cent quatre vingt sept mille et cinq cent quarante dinars (2 787 540 d 000), sans considérer les frais de la poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le Lundi correspondant au douze juillet deux mille vingt et un (12/7/2021) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Grombalia à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021R01599VEPA1

Adjudication

Bureau Maître Yamina Ouesleti

Avocat rue Habib Siliana

Les saisissants : 1) Houria Bent Mohamed Ben Mabrouk Ben Saed Hammami 2) Mhania 3) Halima 4) Naima 5) Abd El Fatteh 6) Rabia tous fils de Ali Ben Mohamed Ben Massoud Jridi, siège de renseignement : Bureau de leur Avocate Maître Yamina Oueslati rue Habib Bourguiba - Siliana.

Saisi : Héritiers de Mounir Ben Ali Ben Mohamed Jridi : 1) Fadhila Bent Hsouna El Farrougi et ses fils Kouloud et Khaled résidants à Cité Essaleh Siliana.

Désignation de l'immeuble saisi : Propriété à caractère résidentiel non immatriculé Situé dans le quartier Essaleh Siliana avec un rez-de-chaussée et deux étages : pour le rez-de-chaussée se compose de deux chambres; un salon ; une cuisine et une salle d'eau pour le premier étage il se compose de deux chambres, un salon, une douche et un balcon pour le deuxième étage il se compose d'une chambre et un orbite avec 118 m² couvert pour le rez-de-chaussée 114 m² couvert pour le premier étage et 13.5 m² pour le deuxième étage.

L'Avocate saisissante : Maître Yamina Oueslati Avocate, rue Habib Bourguiba Siliana.

La mise à prix : 188.400,000 dinars.

L'indication de la date et l'heure de l'adjudication et du tribunal devant lequel elle aura lieu : Mardi 13 juillet 2021 (13/7/2021) à 9 heures au tribunal de première instance de Siliana.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité :

Chaque jour de 10 heures à 16 heures pour tout autre renseignement contacter le tribunal de première instance de Siliana ou le bureau de l'Avocate saisissante.

2021R01620VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière d'un immeuble non immatriculé

Créancier poursuivant :

Taher Ben Mansour Ben Ali Elaaref, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN n°05712607 délivrée le 27-9-1999, demeurant à Cité Bnifteil Souihel, Zarzis, ingénieur à l'étranger ayant pour domicile élu l'étude de son avocat Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya avocat auprès de la cour de cassation du cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et associés.

Débiteur saisi :

- Hassan Ben Taher Ben Ahmed Bribech, titulaire de la CIN n°00096537 délivrée le 17-11-2009 gérant de société, demeurant à Souihel, Zarzis.

Avocat accomplissant les procédures de poursuite :

Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya avocat auprès de la cour de cassation du cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et associés, Place du 14 Janvier, immeuble Korchid 4ème étage Médenine. Tél : 75 630 177/75 649 312.

Immeuble objet de la vente :

La totalité de l'immeuble sis à la région de Souihel Zarzis consistant en un bâtiment à usage d'habitation composé d'un rez-de-chaussée et un premier étage en haut, il est limité à l'est par une voie publique goudronnée liant Elogla coté nord à Zarzis ville coté sud, puis au kebla un passage privé, à l'ouest une cour appartenant à autrui, au nord un passage privé. Le premier étage est composé d'un local ouvrant coté est sur la voie publique goudronnée puis une salle, une chambre, une cuisine, une salle de bain, un couloir, un garage à l'extérieur au coin nord-ouest, et une véranda ouvrant coté est, le tout est entouré du coté nord et du coté est d'une clôture de 2.00 m à peu près de hauteur, il contient aussi des escaliers extérieurs qui mènent à l'étage d'en haut du coté ouest et nord.

Quant au premier étage d'en haut, il se compose de deux (2) grandes salles, trois (3) chambres et un grand hall, une salle de bain, une cuisine, une véranda du coté nord-est, puis une petite véranda et une petite terrasse non couverte, quant à la cuisine elle est du coté ouest et nord.

Mise à prix :

D'après les estimations de l'expert Monsieur Ali Miladi chargé en vertu de l'ordonnance sur requête n° 154152 rendue par Monsieur le Président du tribunal de première instance de Médenine le 5/02/2020, la valeur de l'immeuble saisi est de deux cent quatorze mille huit cent quarante deux dinars 928 millimes (214.842.928 d).

Lieu et date de l'adjudication :

Le lundi 12 juillet 2021 (12-7-2021) à 9 h et suivantes, devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine.

Conditions de visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible chaque jour aux heures de service.

2021R01632VEPA1

Adjudication immobilière

Il sera procédé à la vente de l'immeuble ci-après le 14/7/2021 à 9 heures du matin à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir au palais de justice de Monastir.

La demandeur à la vente : Miled Faouzi CIN n°06758960, domicile élu chez son avocat Maître Hédi Boufares.

Le débiteur saisi : Boussetta Taoufik C.I.N n°04196869 demeurant à la Rue 9 Avril Ksibet Mediouni.

L'immeuble mis en vente : la totalité de 34/48 parts indivises de l'immeuble consistant en une maison sis à la rue Mohamed Chérif secondaire à la rue 9 Avril à Ksibet Mediouni, édifiée sur

un Terrain d'une superficie de 280m² composée de 3 éléments distinct destinés à l'habitation avec une entrée et des escaliers communs d'une superficie de 25 m², le premier élément consiste en une habitation indépendante ouvrant sur la voie principale d'une superficie couverte de 95 m² composée de 2 chambres, un hall, une cuisine, un salon, une salle de bain et un garage, le deuxième élément consiste en une habitation indépendante ouvrant sur l'entrée et les escaliers communs d'une superficie de 120 m² dont 85 m² couverts composée d'un salon, une courette, 2 chambres, une cuisine et une salle d'eau, le troisième élément consiste en une habitation indépendante ouvrant sur l'entrée et les escaliers communs d'une superficie de 40 m² couverts composée d'un hall, une chambre, une cuisine et une salle d'eau, le tout limité au sud par la rue Mohamed Chérif, à l'est par Taher Ferjani, au nord par Taher Ferjani et Mehdi Ben Amor et la maison Chouchene et à l'ouest par Hichem Ben Romdhane.

L'avocat poursuivant : Maître Hédi Boufares Avocat à la cour de cassation à son étude sise à la Rue Salah Saad à Sousse. (M.F : 80180 P)

Mise à prix : 91268 dinars et 400 millimes après déduction de 40% du prix + les frais de l'adjudication.

Observation : Pour consultation du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou contacter l'Avocat poursuivant Maître Hédi Boufares. Pour participer à l'adjudication il faut consigner le 1/3 de la mise à prix. Pour la visite de l'immeuble mis en vente chaque dimanche de midi à 13 heures.

2021S00639VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les demandeurs poursuivants :

1/ Kaled Ben Abdallah Trad, demeurant à Essada Sidi Alouan Mahdia - 2/ Nabil Ben Ali Sfaxi, demeurant à la rue Sidi Taher Ksour Essef Mahdia - 3/ Mohamed Elhedi Ben Mohamed Slema, demeurant à la rue Abdallah Kris n°2 Ksour Essef Mahdia - 4/ Adel Ben Saleh Sfaxi, demeurant à la rue Ali Karchoud Ksour Essef Mahdia - 5/ Elmondher Ben Mostafa Bechcha, demeurant à Ksour Essef Mahdia 6/ Fethi Ben Klifa Ben Selem, demeurant à Awled Dhawedi Mahdia.

L'avocate poursuivante :

Maître Ftouma Msakni, avocate à la cour d'appel, sise rue des Martyrs à Mahdia.

L'objet de la vente

La totalité des parts indivises constituants 26362 parts de la totalité de 52724 parts de l'immeuble titré «el rodha» l'objet du titre bleu n°8501 Mahdia daté le 10/9/2008 registre 54 n°266 représentant la partie n°1 du plan relatif au titre objet du jugement d'immatriculation n°3323/641 et se constituant d'un terrain agricole situé à Malloulech Mahdia.

Date de la vente :

La vente aura lieu le lundi 5 juillet 2021 au tribunal de première instance de Mahdia à 9 heures du matin.

La partie saisie :

Société wifak transport SWT Sarl, en la personne de son représentant légal sise au siège social 3 bis rue Ali Belhouan Weddi Ellil Mannouba, titulaire du registre de commerce n°B17918196.

Mise à prix :

La mise à prix de la vente est déterminée à la somme de trois cents quatre vingt six milles cent quatre vingt huit dinars, selon une expertise faite par l'expert Mohamed Sidhom en vertu d'une autorisation de pétition n°2434 du 23/4/2021.

Visite de lieu :

La visite du lieu peut se faire chaque jour et sans restriction particulière de neuf heures du matin jusqu'à 18 heures du soir.

Pour plus de renseignements contactez l'avocate poursuivante ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia où a été déposé le cahier de charge.

2021S00657VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Etude Maître Chafik Jamoussi

Avocat

Début Route Gremda Immeuble Ribat El Madina 3ème étage n°312 beb jebli Sfax

Poursuivant : Compagnie Internationale de leasing «CIL» représentée par son directeur général inscrit au registre de commerce sous le n°B1129231997 ayant son siège social 16 avenue Jean Jaurès Tunis.

Partie saisie : Abdelkarim Chrigui agriculteur demeurant à la route Gremda km 14 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Chafik Jamoussi avocat son adresse début Route Gremda Immeuble ribat el Madina 3ème étage n°312 Bab el Jebli Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : l'ensemble d'un terrain d'une superficie globale de 450 mètres carrés, de forme rectangulaire, situé sur la Route de Gremda km 14 Sfax, et sur lequel sont bâtis en les fondations d'un bâtiment inachevé et un sol cimenté sur une superficie totale de 46.22 mètres carrés. Les limites du terrain sont : du Nord une entrée de 8 mètres de large, de l'Ouest le terrain de Sami Bouchnana, de l'Est une entrée de 10 mètres de large et représentant son entrée principale, et enfin du sud le terrain de Salah Missaoui.

La mise à prix : sept milles trois cents cinquante cinq dinars huit cents quatre vingt mille dinars (7.355,880d) Frais en sus après la réduction du prix du 40%.

Date et lieu de la vente : Mercredi (14/7/2021) à neuf heures (9h) du matin à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la Rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

Pour plus d'informations consulter le cahier de charge soit au tribunal de première instance Sfax2, ou au cabinet de l'avocat poursuivant, et pour participer à l'enchère il faut cautionner le tiers (1/3) de la mise à prix ou présenter un chèque certifié.

2021X00613VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, Société anonyme, siège social 139 avenue de la Liberté Tunis et à Sfax rue Abou Kacem Chebbi, inscrite au R.C sous le n°B19321997.

Partie saisie : 1) Noomene Ben Elkourachi Ben Salah, titulaire de la CIN n°05238289, ouvrier 2) Aida Ben Ayed épouse Ben Salah, titulaire de la CIN n°05247633, domiciliés à la route de Tunis Km6 avenue Jamel Abdennacer rue Mokhtar Ziadi chez Fakhfakh Ameur Sfax 3021

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim ayant son étude à rue de Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain sis sur la route de Tunis km 5, rue Jamal Abdennasser, avenue Ziadi, Sfax d'une superficie de 353 m², il mesure du coin sud Est vers le nord 20.37 m puis vers l'ouest 12.66 m puis vers le sud avec une déviation vers l'ouest 11.85 m puis vers le sud 1.56m puis vers l'ouest 9.80m puis vers le sud 7.27m et enfin vers l'Est à partir du coin ou la mesure a commencé 23.04 m.

Le terrain se compose :

- à droite, de deux oliviers et un petit studio sans porte

- Du coté nord Est, d'une porte en étain

- De l'ouest, d'un mur en pierre, non peint, à un mètre de hauteur puis un palmier et un espace

Du coté sud, une passerelle en ciment menant à une ancienne habitation d'une superficie couverte de 178 m² se composant d'une véranda donnant sur le sud et le nord, un salon, un hall contenant un majel et 2 chambres, une cuisine, une salle de douche et des escaliers menant à une pièce édifiée sur la toiture d'une superficie de 17m.

L'état de la construction est délabré, Les murs présentent des fissures qui nécessitent une restauration, le sol est carrelé.

La maison dispose de 2 fenêtres donnant sur la propriété d'autrui

La totalité du terrain est limité du sud par Elkourachi Ben Salah, du nord par Mohamed Ben Sadok Ben Salah et une entrée, de l'Est par Mohamed Ben Salah et de l'ouest par Ziadi.

La mise à prix : 38.100.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 12/7/2021 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X00640VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, Société Anonyme, siège social 139 avenue de la Liberté Tunis et à Sfax rue Abou Kacem Chebbi, inscrite au R.C sous le n°B19321997.

Partie saisie : 1) Ridha Ben Mohamed Hedi Issaoui, titulaire de la CIN n°03165496,

2) Ines Ben Abdelhamid Yousfi, titulaire de la CIN n°06169275, domiciliés à Sidi Mansour, Dweli, Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim ayant son étude à la rue de Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier 00033945 Gafsa nommé «ELAA» sis au nord de la ville de Gafsa dans la cité dweli, à quelques mètres de la route "Eroz", d'une superficie de 303 m².

L'immeuble est composé de deux parties adjacentes :

- Un garage : il est édifié en briques dans le coté nord ouest du terrain, d'une superficie de 24.5 m², son toit est en hourdi, et son sol en ciment

- L'habitation : elle est composée d'un salon (27m²), un hall (14m²), 4 chambres à coucher (16-21-18.5-12.5 m²) , une cuisine (14.5m2) , une toilette et une salle de bain (4.5m²)

L'immeuble est clôturé à 2 mètres de hauteur et 10 mètres de longueur. L'accès à la maison se fait à partir d'une cour, carrelée, d'une superficie de 31.50 m² puis une véranda.

L'accès au toit de la construction se fait à travers des escaliers carrelés bâtis dans le coté ouest de l'immeuble

Dans la partie nord ouest, suite au garage, s'étend un espace «patio», d'une superficie de 38m². De même, dans le coté sud Est un autre espace est étendu, d'une superficie de 12m². Les deux sont carrelés

La mise à prix : 160.597.500 D frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 12/7/2021 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gafsa sis à l'Avenue Habib Bourguiba Gafsa.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X00641VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan Immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Ben Zina Habib, titulaire de la CIN n°05352548, commerçant de prêt à porter, demeurant à Kaiid Mhammed impasse Ben Saiid n°29 Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un étage sis à Sfax sur la route de l'Afrane Km 2 impasse Ennakhla, qui dérive de rue Khalil Khouri, à droite de la route dans le sens opposé vers le centre ville. Il est édifié au-dessus du rez-de-chaussée appartenant au père de la partie saisie; d'une superficie de 108 m². Il est composé d'un hall, un salon contenant une fenêtre donnant sur l'ouest, 2 chambres à coucher, une cuisine bien équipée dont les murs sont couverts de faïences à hauteur de 2.20 m et qui ouvre sur un balcon du coté ouest, une salle d'eau munie d'une douche dont le sol est en parterres et les murs en faïences, une salle de bain non encore équipée.

L'étage est équipé d'électricité et d'eau potable. Son sol est en parterres, le toit est en staff, les portes sont en bois de qualité et les fenêtres en aluminium

L'étage est limité du sud par Ben Ghouma Mokhtar, du nord par Chaabene Mohamed, de l'ouest par une impasse d'où son entrée et de l'Est par rue Khalil Khouri.

La mise à prix : 103.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 12/7/2021 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X00648VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996.

Partie saisie : 1/ Abdellawi Wassim, titulaire de la CIN 08830040, employé, demeurant à la route de Sokra km 3.5 cité Elmesadine Sfax

2/ Abdellawi Moncef, titulaire de la CIN n°04278970, retraité, 3/ Oulaya Bent Ali Trabelsi, titulaire de la CIN n°1241888, domiciliés à cité el Habib rue 2116 n°2 Sfax

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un étage sis à Sfax à la route de Sokra km 5 à environ 250 m de la route principale, édifié au-dessus du rez-de-chaussée appartenant aux parents du débiteur principal. Sa superficie est d'environ 94 m². Il est accessible à travers une entrée commune menant à des escaliers en ciment, non couverts et protégés par une rampe en fer.

L'étage, qui donne sur le coté ouest, se compose d'un hall muni d'une armoire mural, un séjour avec une fenêtre ouvrant sur le coté sud, 2 chambres à coucher avec deux fenêtres, une cuisine bien équipée dont les murs sont couverts de faïences et qui ouvre sur un balcon du coté Est, une salle de bain composée d'une douche dont le sol est couvert de parterres et les murs de faïences.

L'étage est équipé de l'électricité et d'eau potable. Son sol est couvert de parterres, ses murs sont peints et son toit est en staff.

Il est limité de l'Est par Kallel Ridha, de l'ouest par Jebali Noureddine, du sud et du nord par une entrée.

La mise à prix : 63.000.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 14/7/2021 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X00650VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996.

Partie saisie : Nasreddine Ben Hmed Ben Nasr, titulaire de la CIN 11006824, ouvrier, demeurant à Bir Ghriba Bir Ali Ben Khalifa Sfax 3040.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

5760 parts indivises de la totalité de 109300 parts (5760/109300) dans l'immeuble objet du titre foncier n°7547 Sfax, nommé «houda71», d'une superficie totale de 109300 m² sis à Sfax à Ennadhour Bir Ali Ben Khalifa, La propriété est un terrain agricole contenant quelques arbres d'amandiers et d'oliviers il est composé de 2 lots séparés par une route : le 1er lot n°G-18 est d'une superficie de 32510 m² donnant sur le nord, le 2ème lot est n°G-29 est d'une superficie de 76790 m² donnant sur l'Est.

Remarque : Le débiteur saisi est, d'après l'expertise, et suivant un acte notarié daté du 13/11/2013 et enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk le 29/12/2017, exploité en fait de façon exclusive une parcelle correspondant à sa part représentant les 5760 parts dans le coté nord ouest du lot n°G-29 qui est limité du nord par une route, du sud par le reste de la propriété de la partie saisie, de l'ouest par Mohamed Ben Lefi Ben Younes et de l'Est par Mohamed Ben Bachir.

La mise à prix : 23.040.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 14/7/2021 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X00651VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, Société Anonyme, siège social 139 avenue de la Liberté Tunis et à Sfax rue Abou Kacem Chebbi, inscrite au R.C sous le n°B19321997.

Partie saisie : Lotfi Ben Salah Ben Mhadheb Benahmed, titulaire de la CIN 01340850, chef ouvrier dans une usine, demeurant à Souani Skira - Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain sis à Sfax à la région Souani Skira, objet du titre foncier n°39385 Sfax nommé «Hedia». Le terrain qui est rectangulaire est d'une superficie totale de 1000 m (10 Ar) ; sur lequel est édifiée une villa de 2 étages :

- Un rez-de-chaussée, d'une superficie de 150m² qui se compose d'une véranda donnant sur le coté sud Est, un hall, un salon, une chambre, une toilette, un couloir qui mène à une cuisine bien équipée dont les murs sont couverts de faïences et muni d'une porte qui ouvre sur une véranda donnant sur le coté sud ouest, elle est carrelée et contient un réservoir d'eau (mejil)

- Un étage d'une superficie de 120 m² accessible à travers des escaliers protégés par une rampe en fer, il comporte un hall, un couloir muni d'une armoire murale, une salle de bain bien équipée et couverte de faïences, 3 chambres à coucher dont chacune est munie d'une armoire murale, deux vérandas et des escaliers qui mènent au toit de la construction sur le quel est bâtie une pièce de 9.55 m² de superficie.

Le terrain comporte aussi un garage de 37 m² de superficie, le jardin est planté d'arbres fruitiers (grenadiers, pommiers et figuiers).

L'emplacement et l'état de la propriété sont au dessus de la moyenne. Il est limité du sud par une rue goudronnée de 10 mètres de largeur d'où son entrée, de l'ouest par une rue secondaire de 8 mètres de largeur, du nord par un voisin et de l'Est une rue non goudronnée de 4.20 m de largeur.

La mise à prix : 216.843.000 D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 14/7/2021 à 9h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X00652VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble sis à Ellaba-Médenine sud

Objet du titre foncier n°47049 Médenine

Etude de Maître Mohamed Mars

Avocat auprès de la cour de cassation

47, Avenue Habib Bourguiba, Médenine

Tél. : 75.643.113

1)- Créancier saisissant :

BH BANK (Banque de l'Habitat auparavant), en la personne de son représentant légal, société anonyme, matricule fiscal : 0024558/W, ayant son siège social au 18 A venue Mohamed V, Tunis,

Domicile élu : Bureau de son avocat Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la Cour de Cassation, 47 A venue Habib Bourguiba, Médenine - en sa qualité de créancier hypothécaire 2)-

Partie saisie :

- Béchir Allaguin, employé, (registre de commerce non connu) demeurant à Route de Tataouine, Cité Ouled Zaied, Médenine 4100,

en sa qualité de débiteur hypothéqué

- Madame Noura Bent Mohamed Ben Hlel Zaidi, femme au foyer, demeurant à Route de Tataouine, Cité Ouled Zaied, Médenine 4100,

en sa qualité de caution d'hypothèque en nature.

Immeuble saisi :

L'immeuble, objet de la saisie, consiste en le titre foncier n° 47049 Médenine, dénommé "El Izdihar", (divisé en 808parts) sis à Ellaba, Délégation de Médenine Sud, Gouvernorat de Médenine, consistant en un terrain rectangulaire, s'étendant de l'est à l'ouest, d'une superficie globale de 808,00 m², limité au sud par Mabrouk Bouguerba, sur une longueur de 40,03 mètres, à l'est par une rue de 8 mètres de large, projetée par les propriétaires du terrain, sur une longueur de 20,27 mètres, au nord par Mabrouk Bouguerba, sur une longueur de 39,97 mètres) et à l'ouest par Mabrouk Bouguerba, sur une longueur de 20,11 mètres.

Cet immeuble comprend une maison d'habitation récemment construite, composée d'un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain et WC, d'une superficie couverte de 147,00 mètres carrés, clôturé de mur en briques, d'une longueur totale de 120,30 m et d'une hauteur de 02 m.

Cet immeuble, objet de la demande, est équipé de courant électrique, tandis que le branchement au réseau de distribution de l'eau est en cours. La mise à prix de l'immeuble saisi, objet du titre foncier n° 47049 Médenine, est fixée à cent soixante treize mille quatre cent quatre vingt dix huit dinars (173.498,000 D), le tout comme matérialisé par l'expert Monsieur Achraf Atig, expert désigné par ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Médenine, du 1er/10/2020, sous le n°157432, outre les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi douze juillet deux mille vingt et un (12/7/2021) devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine, à partir de 09h et suivantes.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de travail.

Pour pouvoir participer à l'adjudication, on doit consigner le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers, on doit obtenir au préalable l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

2021X00665VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Ali Ben Ayedi Chmak, CIN 03932612, RC : A1337051998 demeurant à 14 rue Jalta Chebba Mahdia

2/ Ayedi Ben Mohamed Ben Mansour Chmak CIN 03811079, demeurant à la rue Jalta Chebba Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les immeubles sis à la cité sidi Salem Chebba Mahdia du plan de lotissement architectural approuvée par l'Administration régionale de l'équipement et du logement de Mahdia le 3/7/2013 consistant en des parcelles :

L'immeuble n°1 contenant la parcelle n°2 délimitée du coté sud par une route, du coté est par un tiers du coté nord par la parcelle n°3 et du coté ouest par la parcelle n°1 d'une contenance de 375 m². L'immeuble n°2 contenant la parcelle n°3 délimité du coté sud par la parcelle n°1, du coté est par un tiers, du coté nord par la parcelle n°4 et du coté ouest par une route d'une contenance de 401 m². L'immeuble n°3 contenant la parcelle n°4 délimité du coté sud par la parcelle n°3, du coté est par un tiers, du coté nord par la parcelle n°5 et du coté ouest par une route d'une contenance de 401 m².

L'immeuble n°4 contenant la parcelle n°7 délimité du coté sud par la parcelle n°6, du coté est par la parcelle n°8, du coté nord par une voie projetée et du coté ouest par une route d'une contenance de 306 m².

L'immeuble n°5 contenant la parcelle n°8 délimité du coté sud par la parcelle n°6, du coté est par la parcelle n°9 du coté nord par une route du coté ouest par l'immeuble n°4 d'une contenance de 237 m².

L'immeuble n°6 contenant la parcelle n°11 délimité du coté sud par la parcelle n°12, du coté est par la parcelle n°14, du coté nord et ouest par une voie projetée d'une contenance de 315 m². L'immeuble n°7 contenant la parcelle n°12 délimité du coté sud par un tiers, du coté 13 par la parcelle n°13, du coté nord par la parcelle n°12 et du coté nord par une route d'une contenance de 300 m², l'immeuble n°8 consistant en la parcelle 13 délimité du coté sud par un tiers, du coté est par une voie projetée, du coté nord par la parcelle n°14 et du coté ouest par la parcelle n°12 d'une contenance de 310 m². L'immeuble n°9 consistant en la parcelle n°15 délimité du coté sud et est par une voie projetée du coté nord par un tiers et du coté ouest par la parcelle n°16 d'une contenance de 341 m² et l'immeuble n°10 consistant en la parcelle n°18 délimité de coté sud par une voie projetée, du coté est par la parcelle n°17, du coté nord par un tiers et du coté ouest par la parcelle n°19 d'une contenance de 424 m².

Mise à prix : (252.195.000) frais en sus :

1- Le 1er immeuble (correspond à la parcelle n°2) : 31.875.000 dt.

2- Le 2ème immeuble (correspond à la parcelle n°3) : 28.070.000 dt.

3- Le 3ème immeuble (correspond à la parcelle n°4) : 28.070.000 dt.

4- L'immeuble n°4 (correspond à la parcelle n°7) : 26.010.000 dt.

5- L'immeuble n°5 (correspond à la parcelle n°8) : 16.590.000 dt.

6- L'immeuble n°6 (correspond à la parcelle n°11) : 23.625.000 dt.

7- L'immeuble n°7 (correspond à la parcelle n°12) : 21.000.000 dt.

8- L'immeuble n°8 (correspond à la parcelle n°13) : 21.700.000 dt.

9- L'immeuble n°9 (correspond à la parcelle n°15) : 25.575.000 dt.

10- L'immeuble n°10 (correspond à la parcelle n°18) : 29.680.000 dt.

La date et lieu de la vente : le 12/7/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00669VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Lamjed Ben Ahmed Amaimi agriculteur, CIN 03056241 demeurant à Gafsa el amaimia sidi iche Gafsa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «asma52» objet du TF n°7334 Gafsa sis à amaimia délégation de sidi iche gouvernorat de Gafsa et à 10km du centre ville d'une contenance de 27097 m² consistant en un terrain agricole qui contient des amandiers productifs complantes il y a 10 ans environ qui bénéficie de l'irrigation complémentaire de l'association de l'eau de sidi iche avec un Sandage et il est clôturé par de figues de barbarie.

Mise à prix : (67.742.500 d) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 12/7/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gafsa où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00670VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n° B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV.

Le débiteur saisi :

La SOCIETE AGRO SEC, société à responsabilité limitée, son siège social est au 26 avenue Habib BOURGUIBA NADHOUR, ZAGHOUAN, identifiant unique RNE n° 1185119V, (RC Zaghouan n° B0614762011).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa GHARBI, Avocate à la cour, exerçant dans le cadre d'une société professionnelle d'avocats dénommée « Internationale Avocats Conseils» 12 Avenue Haroun Errachid - Mutuelleville 1082 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000

Désignation du bien à vendre:

La totalité des parts indivises appartenant à la société AGRO SEC, soit les (12019,062/106400) dans la propriété dénommée «Henchir JBIBINA» objet du titre foncier n° 1032 ZAGHOUAN situé à BIR CHAOUECH, ENNADOUR, ZAGHOUAN. Les parts indivises consistent en un lot de terrain avec clôture, d'une superficie composé d'une bâtisse en cour de construction sur 465 m2, d'une unité industrielle en charpente sur une surface de 1559 m² clôturée.

Mise à prix : Deux cent vingt mille huit cent seize dinars 500 millimes (220.816 D, 500).

Date et lieu de l'adjudication : lundi 12/7/2021 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Zaghouan.

La visite des lieux : La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2021401484VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Radhia Sehli Belal

Tél : 31.554.350

Demandeurs : BANK HABITAT (BH), Tunis avenue Mohamed cinq,

immatriculée sous le n° B138811996, représentée par son représentant légal (CREANCIER HYPOTHECAIRE)

Défendeurs : Sami Ben Soltane, CIN N° 06381290, demeurant à : ELMACHROUHA BP 150 BOURGOUB 8040.

Avocat poursuivant : Radhia Sehli Belal, demeurant à 70 RUE KAMEL ATIARUK 1er étage A2 Tunis 1001 Matricule fiscal 983353PAP.

L'immeuble à vendre : Les parts indivises soit 1000/16850 parts lui revenants dans l'immeuble objet du titre foncier numéro 11095 Bizerte dénommé Abderrahmene.

Mise à prix : 80.000.000 dt

Date et lieu de la Vente : 13/7/2021 à 9H, chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Bizerte.

La visite des lieux :

- Chaque jour de la semaine.

- La participation aux enchères après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

2021401502VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etudes de Maître Tahri Abdelmoumen

55 rue Oum Khalthoum, Tunis

Tél : 71 335 949

M.F : 514013L

Partie saisissante : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A, inscrite au registre national des entreprises sous le n°031041F, sis au 88 avenue Hédi Chaker, 1002, Tunis, en sa qualité de créancier.

Partie saisie : Société Perfect Immobilière, au nom de son représentant légal, S.A.R.L, inscrite au registre national des entreprises, sous le n°124157E, sise au 58 Avenue 15 octobre 1958 El Ouardia Tunis 1009, en sa qualité de débiteur principal.

L'avocat poursuivant : Maître Tahri Abdelmoumen, avocat à la cour de cassation, demeurant au 55 rue Oum Khalthoum, Tunis.

Désignation de l'immeuble : Il s'agit de l'immeuble, appartenant au débiteur principal, objet du titre foncier n°54557 Ariana dénommé «Ferdaous15», sis à Cité Ennassr Ariana. Il s'agit d'un lot de terrain de superficie 1507 m² sur lequel a été édifié un complexe à usage d'habitation dénommé «résidence Neptune». Composé d'un parking sous-sol, un rez-de-chaussée et quatre étages à usage d'habitation. Etant donné que le prix de l'immeuble dépasse largement le montant de la créance, c'est la raison pour laquelle les procédures de vente immobilière se limiteront aux quatre appartements n°A2-1, A3-1, A1-1, A4-1 tels que prescrits au rapport d'expertise de Mme Sameh Khemiri.

- Concernant l'appartement A1-1 sis au Bloc A du 1er étage de la résidence Neptune. Il est composé d'un salon, une suite parentale composée d'une chambre à coucher et d'une salle d'eau, et de 2 chambres à coucher, d'une salle d'eau, d'une salle de bain, d'une cuisine équipée ouvrant sur une terrasse. L'appartement est équipé de l'électricité, l'eau potable, gaz de ville, chauffage central et d'ascenseur commun avec une place de parking au sous-sol ainsi que les parties indivises et communes lui appartenant. Surface approximative totale 161,58 m².

- Concernant l'appartement A2-1 sis au Bloc A du 2ème étage de la résidence Neptune, il est composé d'un salon donnant sur un balcon, une suite parentale composée d'une chambre à coucher, d'une salle d'eau et d'un hall, et de 2 chambres à coucher, d'une salle d'eau, d'une salle de bain, d'une cuisine équipée ouvrant sur une terrasse. L'appartement est équipé de l'électricité, l'eau potable, gaz de ville, chauffage central et d'ascenseur commun avec une place de parking au sous-sol ainsi que les parties indivises et communes lui appartenant. Surface approximative totale 161,58 m².

- Concernant l'appartement A3-1 sis au Bloc A du 3ème étage de la résidence Neptune, il est composé d'un salon donnant un balcon, une suite parentale composée d'une chambre à coucher et d'une salle d'eau et d'une douche et d'un hall contenant un lavabo, et de 2 chambres à coucher, d'une salle d'eau, d'une salle de bain, d'une cuisine équipée ouvrant sur une terrasse. L'appartement est équipé de l'électricité, l'eau potable, gaz de ville, chauffage central et d'ascenseur commun avec une place de parking au sous-sol ainsi que les parties indivises et communes lui appartenant. Surface approximative totale 161,58 m².

- Concernant l'appartement A4-1 sis au Bloc A du 4ème étage de la résidence Neptune, il est composé d'un salon ouvrant sur un balcon, une suite parentale composée d'une chambre à coucher et d'une salle d'eau et d'un hall, et de 2 chambres à coucher, d'une salle d'eau, d'une salle de bain, d'une cuisine équipée ouvrant sur une terrasse. L'appartement est équipé de l'électricité, l'eau potable, gaz de ville, chauffage central et d'ascenseur commun avec une place de parking au sous-sol ainsi que les parties indivises et communes lui appartenant. Surface approximative totale 168,89 m².

Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant d'un million trois cents quatre vingt treize mille trois cents trente trois dinars 961 millimes détaillé comme suit :

- Concernant l'appartement A1-1 : trois cents quarante quatre mille quatre cents soixante dix neuf dinars 996 millimes.

- Concernant l'appartement A2-1 : trois cents quarante quatre mille quatre cents soixante dix neuf dinars 996 millimes.

- Concernant l'appartement A3-1 : trois cents quarante quatre mille quatre cents soixante dix neuf dinars 996 millimes.

- Concernant l'appartement A4-1 : trois cents cinquante neuf mille huit cents quatre vingt treize dinars 973 millimes. En plus des frais de poursuites qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : Le lundi 12/7/2021 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées au près du tribunal de 1ère instance d'Ariana.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2021401507VEPA1

Maître Abdelhamid Ben Mosbah

Avocat

7, rue Fatme Fehria, Mutuelleville, Tunis

1- Partie poursuivante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), représentée par son représentant légal, S.A, I.U n°0000110F, domiciliée chez la société Arab Debet Recovery (ADR), dont le siège social est situé à la rue de Talleyrand, 8ème étage - Tunis.

2- Partie saisie : Madame Sonia Reggeni, secrétaire d'administration, demeurant au :

- 1- 8 rue n°4123, cité Ezouhour, Tunis.

- 5 rue de tabac, cité des officiers, Khaznadar, Tunis

3- L'avocat poursuivant : Maître Abdelhamid Ben Mosbah, avocat domicilié à son étude sise au 7 rue Fatme Fehria, Mutuelleville, Tunis, MF : 1231239P

4- Propriété à vendre : Il s'agit de l'appartement n°1, situé au premier étage de la villa située au : 8, rue n°4123, Citée Ezouhour 1, Zahrouni, Délégation de Hrairia, Tunis. D'une superficie de 78.5 m² environ, sans tenir compte des espaces communs, composés d'un hall et d'une salle de réception, deux chambres, un couloir, une salle d'eau, une cuisine et un grand balcon. Raccordé avec les réseaux d'électricité et de gaz. Comme mentionné dans le rapport de l'expert monsieur Hamza Atalla, nommé par monsieur le président du tribunal de première instance de Tunis 2 et ce en vertu de l'ordonnance sur requête n°30649 du 28/5/2020.

5- Mise à prix : 76876.800 DT, selon le rapport d'expertise ci-haut mentionné.

6- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la cours de première instance de Tunis 2, où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

7- Date et lieu d'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 8/7/2021 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis 2, sise à la route de Mjaz Elbeb, Sidi Hssin, Tunis.

N.B. : Toute personne désirant de participer à cette enchère, doit consigner le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat avant l'adjudication, quant aux étrangers, ils devront acquérir les autorisations administratives nécessaires.

2021401520VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à un jugement de licitation

Partie poursuivante : Monia Hamrouni, demeurant à Mahdia, ayant élu domicile à l'Etude de l'avocat poursuivant

Parties poursuivies : 1/ Om Essaad Boudhil 2/ Mohamed Ali Belhadj 3/ Nabil Belhadj 4/ Abdelkarim Belhadj 5/ Dejla Belhadj 6/ Naiima Belhadj, demeurant tous au 22 rue 10109 Elwardia 4 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Salah Salem, Avocat auprès de la cour de cassation, son MF : 1039647Z/A/P/000, Bureau C02 Immeuble Zitouna Montplaisir 1073 Tunis.

Immeuble objet de licitation par vente aux enchères publiques :

Il s'agit d'un immeuble indivis non immatriculé sis 22, rue 10109 Elwardia 4 Tunis, bâti sur un terrain de 225 m², sa superficie couverte est de 380 m², et composé de deux niveaux : - un rez-de-chaussée composé : - d'un appartement à usage d'habitation d'une superficie de 182 m², et d'un local commercial fermé depuis plus d'un an qui était exploité par Madame Raoudha Chouchène épouse de l'une des parties poursuivies. Des escaliers extérieurs avoisinant ledit appartement qui amènent au 1er étage.

- Un premier étage composé de deux appartements : un appartement en face des escaliers, sa superficie est de 98 m² et l'autre donne sur la véranda, sa superficie est de 100m². Chacun de deux appartements est composé d'un salon, de deux chambres, d'une salle d'eau et d'une cuisine. Les murs extérieurs et les cloisons sont bâtis à base des briques, les plafonds sont à base du béton, les sols à base du carrelage ordinaire, le sanitaire et la boiserie sont d'une qualité ordinaire aussi.

- L'immeuble objet de licitation par vente aux enchères publiques est raccordé à tous les réseaux publics utiles (eau, électricité, tél...).

Mise à prix : Deux cent vingt-huit mille sept cent soixante dinars (228.760,000 D).

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi 12 Juillet 2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées immobilières au Tribunal de Première Instance de Tunis 2.

La visite du bien objet de licitation par vente au enchères publiques : la visite peut se faire quotidiennement. La

participation aux enchères nécessite la consignation du tiers du prix ou la remise d'un chèque certifié. La participation des étrangers est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur. Pour la consultation du cahier des charges ou pour avoir des plus amples renseignements contactez le greffe du Tribunal de Première instance de Tunis 2 ou l'Etude de l'avocat poursuivant.

2021401521VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Adjudication judiciaire)

- La partie saisissante : Mme Douha Tounsi, femme au foyer son domicile élu bureau maître Thameur Abdallah, 44 avenue de la Liberté Tunis.

- La partie saisi : Mr Gafsi Salah sa profession est inconnu demeurant à la résidence "Elwifak" 06 rue capital d'Alger Mourouj 3 Ben Arous.

- L'avocat poursuivant : Maître Thameur Abdallah, 44 avenue de la Liberté Tunis.

MF n°1048475 Y

- La désignation de l'immeuble saisi : l'immeuble objet de saisi est nommé "Gafsi" elle se compose de la parcelle n°6 du plan de division du titre foncier mer numéro 4200 Ben Arous et qui fait maintenant l'objet du titre foncier individuel n°11679 Ben Arous sis à Mourouj 3 Ben Arous.

L'immeuble saisi est une maison à usage d'habitation qui se compose d'un :

Rez-de-chaussée composé d'une salle d'attente, une cuisine une salle d'eau, un hall et un séchoir dont la superficie est de 121 mètres carrés.

Un premier étage qui se compose de trois chambre à coucher et une salle d'eau d'une superficie de 103 mètres carrés.

La superficie totale de l'immeuble objet de licitation est de 197 mètres carrés qui correspond à 197 parts de la division du titre foncier numéro 11679 Ben Arous. Et qui est équipé de l'électricité et de l'eau potable.

L'immeuble objet de saisi sis à la résidence "Elwifak" Mourouj 3 Ben Arous situé sur un terrain qui a une forme rectangulaire dont la façade ouvre à la rue de capital d'Alger du coté est et qui prend le numéraux municipal 06.

- La mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de trois cents neuf milles sept cents dinars (309.700 .000 DT) suivant le rapport de l'expert judiciaire Maître Mehri Othman.

- Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le 8-7-2021 à partir de 9 h du matin à l'audience des saisies immobilières au tribunal de première instance de Ben Arous sis à Chouchat Radés Ben Arous.

- Les conditions de Visite de l'immeuble : tous les jours du 8 h du matin à 14 h sauf dimanche.

- Observations : les enchères sont portés par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent enchérir que les personnes ayants consignés le tiers de la mise à prix ou ayant présenté un chèque certifié et pour les étrangers ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur du lieu de l'immeuble saisi.

Le cahier de charges est déposé au tribunal de première instance de Ben Arous.

Pour avoir plus de renseignement contactez Maître Thameur Abdallah l'avocat du demandeur poursuivant.

2021401544VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Par ordonnance du juge chargé de la distribution auprès du tribunal de première instance de Manouba, demandée par la BNA le 26/4/2021 pour l'affaire n°124 représentée par maître Boutheina Bouraoui avocat à la cour de cassation et ce suite au dépôts de la somme de 40.500.000 déposée à la caisse des dépôts le 19/11/2014 sous le numéro R010410 contre Hadded Ben Arbi Ben Hadded Naili, Wahid Zakraoui et la recette des finances Wed Ellil.

Tous créanciers désirant participer à la distribution, doit présenter sous peine de forclusion dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis les titres de sa créance par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal.

Cet avis est rédigé conformément aux articles 466 et 468 du CPCC.

2021T00562VEPA2

Faillite de Riadh Ben Ali Ben Hmed Trabelsi

MF : 1007633S

R.N.E : 1007633S

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sfax sous le n°9480 en date du 25 mai 2021, Mr Riadh Ben Ali Ben Hmed Trabelsi, sis à la rue Cheikh Lakhmi - Sfax El Jadida - Sfax, a été déclaré en faillite.

Le Tribunal a fixé la date de cessation de paiement le 16 décembre 2019 et a désigné Mr Hatem Kharrat juge commissaire et Mr. Walid Ben Salah syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, les créanciers doivent produire leurs titres de créance et le bordereau indicatif des créances au syndic de la faillite sis à la Route de Gremda km 0.5 Rue Taha houssine Immeuble Omar Mezanine B1, Sfax. Téléphone 74 400 362 et ce dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication du présent avis.

2021X00630VEPA2

Appel d'offres pour la cession à un tiers de la société Hôtel EKSAR

Route touristique Khezama Sousse

I.U : 0010589Z

CNSS : 71910-33

En exécution du jugement préparatoire rendu par le tribunal de première instance de Sousse en date du 3/5/2021 sous n°201,

l'administrateur judiciaire M Lotfi Khelifi dont l'étude est au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis - Belvédère informe le public du lancement d'un appels d'offres par voie de cahier de charges pour la cession à un tiers de la société Hôtel EKSAR sise à la route touristique Khezama Sousse d'une façon globale à un tiers. Le prix d'ouverture est fixé à 106.251.900,000 dinars.

Tout soumissionnaire intéressé par le présent appel d'offres pourra visiter la société Hôtel ELKSAR après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars non remboursable.

Le dernier délai pour l'envoi des offres par rapide poste est fixé au 01/7/2021.

2021401416VEPA2

Avis d'appel d'offres pour

La location gérance de la société

Hôtel EKSAR en vue de sa cession

Route touristique Khezama Sousse

IU : 0010589Z

CNSS : 71910-33

En exécution du jugement préparatoire rendu par le tribunal de première instance de Sousse en date du 3/5/2021 sous n°201, l'administrateur judiciaire M Lotfi Khelifi dont l'étude est au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis - Belvédère informe le public du lancement d'un appel d'offres par voie de cahier de charges pour la cession globale à un tiers de la société Hôtel Eksar sise à la route touristique Khezama Sousse précédé de sa location gérance pendant deux ans.

Le loyer annuel d'ouverture est fixé à 26.562.975,000 dinars. Le reliquat du prix de la cession d'un montant de 63.125.950,000 dinars est payable à la fin de la location et l'accomplissement des formalités de la cession au locataire de l'entreprise assainie de toutes les dettes.

Tout soumissionnaire intéressé par le présent appel d'offres pourra visiter la société Hotel ELKSAR après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars non remboursable.

Le dernier délai pour l'envoi des offres par rapide poste est fixé au 01/7/2021.

2021401417VEPA2

Prolongement de la suspension d'exécution de société

SERVITRA

Dénomination : SERVITRA

Registre du commerce : B2442812005

Matricule Fiscal : 932610F/A/M/000

Par décision judiciaire rendue du tribunal de première instance de Tunis le 19/5/2021 sous le numéro : 75/888 concernant l'affaire de règlement judiciaire de société SERVITRA Numéro 888 du 26/3/2019. Il été convenu de prolonger la période du suspension d'exécution pour la société Servitra au date du 15/7/2021.

2021401430VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

DOMAINE AGRICOLE DU VILLAGE ABIDA- DAHMANI GOUVERNORAT EL KEF

Suivant décision n°99078 du tribunal de première instance du Kef du 24 mai 2021 relative à l'affaire du mandataire de justice n°12/2014 concernant le domaine agricole de village Abida Dahmani.

Il a été décidé ce qui suit :

- Monsieur Naim Kaabi est nommé en tant que Mandataire de justice en remplacement le défunt Monsieur Ezzedine Ben Dhief.

- Monsieur Yosri El Hawemi est désigné juge contrôleur.

Les créanciers et les ayants droit sont invités à déposer et inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs au bureau du Mandataire de justice sis à l'appartement A 3-1 Immeuble EL FELL 2 Résidence Les Fatimides Avenue Khaled Ibn El Walid 2045 l'Aouina Tunis dès la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Pour plus de renseignements, contactez-les n° : 70 726 395.

2021401433VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

Domaine Agricole du Village Sidi Khiar

Suivant décision n°99076 du tribunal de première instance du Kef du 24 mai 2021 relative à l'affaire du mandataire de justice n°34 concernant le domaine agricole de village Sidi Khiar.

Il a été décidé ce qui suit :

- Monsieur Naim Kaabi est nommé en tant que Mandataire de justice en remplacement le défunt Monsieur Ezzedine Ben Dhief.

- Monsieur Yosri El Hawemi est désigné juge contrôleur.

Les créanciers et les ayants droit sont invités à déposer et inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs au bureau du Mandataire de justice sis à l'appartement A 3-1 Immeuble EL FELL 2 Résidence Les Fatimides Avenue Khaled Ibn El Walid 2045 l'Aoujna Tunis dès la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Pour plus de renseignements, contactez-les n° : 70 726 395.

2021401434VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°69959 émanent du tribunal de première instance de Manouba le 24/5/2021, Maître Sameh Khemiri a été nommée liquidatrice de l'héritage de Ahmed Hosni, sous la supervision du juge de liquidation, Mme Nadia Nefzi.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leur dettes au liquidatrice soit directement au bureau sis au 48

rue d'Iran 2ème étage bureau 5 Lafayette Tunis (Tél : 22761321/97681749) soit par lettre recommandé avec accusé de réception dans un délai maximale de 20 jours à partir de cette publication.

Ce délai est augmenté à 30 jours pour les créanciers domicilies hors de territoire tunisien.

2021401457VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

SOCIETE L'OLIVIER D'OR SMVDA SA

AU CAPITAL DE 450.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 4 RUE IBN RACHIQ MENZEL BOUZELFA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0973234 C

Le conseil d'administration de la société invite les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social le jeudi 15 juillet 2021 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et ceux du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- désignation d'un commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2021T00584SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Société Commerciale et Industrielle des Produits en Plastiques «SCIPP»

Société anonyme

Au capital de 10.600.000 Dinars

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

I.U : 001767Y

CNSS : 53880/45

Messieurs les actionnaires de la Société Commerciale et Industrielle des Produits en Plastiques "SCIPP", sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 24 juin 2021 à 17H au siège social de la société, sis à la Zone Industrielle de Ksar Said 2086 Douar Hicher, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode de convocation de l'assemblée

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31.12.2020.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2020.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

7. Renouvellement du mandat de deux administrateurs

8. Nomination d'un commissaire aux comptes.

9. Quitus aux dirigeants et aux administrateurs.

10. Pouvoirs pour formalités.

11. Questions diverses.

2021T00586SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 27/06/2021

Société NAMA pour le commerce et le service «SNCS»

S.A Au capital de 310.000 DT

M.F : 1367683/F/N/M/000

Av. République immeuble les orangers 8000 Nabeul

Le conseil d'administration de la Société NAMA pour le commerce et le service «SNCS».S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège commercial de l'entreprise le dimanche 27 Juin 2021 à 16h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Envisager les listes financières.

N.B : tous les documents ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société à partir du 11/6/2021.

2021T00588SANB3

Newrest Retail SA

I.U : 804833F

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et les actionnaires de la société en assemblée générale ordinaire pour le 7 juillet 2021 à 9 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2020

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2020

4. Approbation de conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2020

6. Quitus aux administrateurs

7. Pouvoirs en vue des formalités.

2021T00590SANB3

NEWREST SERVICES TUNISIE SA

I.U : 719312E

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et les actionnaires de la société en assemblée générale ordinaire pour le 7 juillet 2021 à 11h30, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2020

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2020

4. Approbation de conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2020

6. Démission d'un administrateur et nomination d'un nouveau

7. Nomination d'un nouvel administrateur

8. Quitus aux administrateurs

9. Pouvoirs à donner pour les formalités.

2021T00591SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

STAROIL

S.A. au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : GP1 Rte de Sousse Km 13 Ezzahra

Identifiant Unique : 0001898J

N° CNSS : 11184-29

Les actionnaires de la société "STAROIL" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12/7/2021 à 11h30 au siège de la société à Ez-Zahra Route de Sousse Km 13, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2020.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus aux administrateurs.

7 / Fixation des jetons de présence.

8/ Renouvellement du mandat des administrateurs.

9/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

10/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2021T00592SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LAFICO TUNISIE / SICAF NON RESIDENTE

SA au capital 50.000.000 US

Siège social : 83 Avenue Mohamed V - Tunis

Suite à la décision du Conseil d'Administration de la société en date du 18-6-2021, la société LAFICO TUNISIE convoque ses actionnaires pour assister à l'A.G.O de la société qui se réunira en date du 8-7-2021 à 10h au siège de la société LAFICO TUNISIE sis au 83 avenue Mohamed V - 1002 Tunis et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 et les états financiers 2020.

2/ Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020.

3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et les états financiers de l'exercice 2020.

4/ Quitus aux membres du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2020.

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6/ Fixation du montant des jetons de présence.

7/ Délégation de pouvoirs en vue des formalités légales.

2021T00593SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE AFRICAINE DES PEINTURES

S.A Au capital de 29.172.640,000 dinars

Z.I. rue de la physique, 2013 Ben Arous

I.U : 002495 X

N° CNSS : 00064525-20

Les actionnaires de la Compagnie Africaine des Peintures «C.A.P.» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 7/7/2021 à 10 Heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020,

2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes concernant le même exercice,

3. Approbation s'il y a lieu de ce rapport, bilan, états de résultats et tous les documents annexes relatifs au dit exercice,

4. Affectation du résultat de l'exercice 2020,

5. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre dudit exercice,

6. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

7. Approbation des états financiers consolidés,

8. Allocation des jetons de présence,

9. Renouvellement du mandat des administrateurs,

10. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes,

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021R01563SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société l'Electrode

SA au capital de 6540.000 dinars divisé en 2400 actions nominatives de 2725 dinars

Rue du Pakistan prolongée Ben Arous 2013

Identifiant unique : 003001 P

Messieurs les actionnaires de la société anonyme l'Electrode, sont

convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le samedi 31 juillet 2021 à 10h au siège de la société et qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil relatif à l'exercice 2020

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2020

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020

- Affectation des résultats

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires sont également convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le même jour à 11 h au siège de la société et qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Amendement de certains articles des statuts.

Tous les documents légalement requis pour les deux assemblées générales sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2021R01648SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société Manufacture Tunisienne d'Electrode S.A

Au capital de 237.600 dinars

Identifiant unique : 002961C

Fondouk Choucha Radés 2040

Messieurs les actionnaires de la société anonyme Manufacture Tunisienne d'Electrode «MTE» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le Samedi 31 Juillet 2021 à 12h au siège social de la société et qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil relatif à l'exercice 2020

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2020

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020

- Affectation des résultats

- Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2021-2022-2023

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023

- Questions diverses.

Les actionnaires sont également convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le même jour à 13h au siège de la société et qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Amendement de certains articles des statuts.

Tous les documents légalement requis pour les deux assemblées générales sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2021R01649SANB3

Convocation

Laboratoires GALPHARMA

Société Anonyme au capital de 23 694 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 10,5-3054, Sfax

Matricule Fiscal : 420887N/A/M/000

Identifiant Unique : 0420887N

Le Conseil d'Administration des «Laboratoires GALPHARMA» a le plaisir d'inviter tous les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Samedi 17 Juillet 2021 à 11h au siège de la société «Laboratoires GALPHARMA» sis Route de Mahdia km 10,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard quant à la date de tenue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2020,

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «Laboratoires GALPHARMA» et du groupe «Laboratoires GALPHARMA» de l'exercice 2020,

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société «Laboratoires GALPHARMA» et du groupe «Laboratoires GALPHARMA» de l'exercice 2020,

4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020,

5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020,

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020,

7. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2020,

8. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

9. Fixation du montant des Jetons de présence,

10. Nomination des membres du Conseil d'administration,

11. Nomination du commissaire aux comptes de la société, et

12. Pouvoirs pour formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2021X00660SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE AFROFLEX

SA au capital de 629 500 Dinars

N° Affiliation CNSS : 219750-45

Identifiant Unique : 718924Z

Siège social : Avenue Mohamed CHAABOUNI - Immeuble l'OCEAN BLEU - app 10/3-SFAX

Messieurs les actionnaires au capital de la SOCIETE AFROFLEX sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le 22 Juillet 2021 à partir de 11H au cabinet de l'expert comptable Skander MEZGHANI sis à la route Mahdia km 1 immeuble Ghorbel - Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée générale 2020,

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2020,

-Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes de l'exercice 2020,

- Affectation des résultats de l'exercice 2020,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

2021X00666SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"North American Private University"

S.A - capital 2 000 000 DT

Route de M'Harza Km 1.5 - Sfax

I.U : 1227356P

MF : 1227356/P/A/M/000

Les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 juin 2021 à 16 heures et 30 minutes au siège social de l'institut, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020,

- Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général

- Approbation du rapport de gestion établie par le conseil d'administration pour l'exercice 2020,

- Approbation des états financiers au 31 décembre 2020,

- Affectation des résultats de l'exercice 2020,

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées,

- Quitus aux membres du conseil d'administration et du président directeur général,

- Attribution de jetons de présence pour les membres du conseil d'administration,

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour formalités.

2021X00673SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS S.A

Société anonyme

Au capital de 310.000 DT

Siège social : Immeuble YOSR - Appartement 9 et 10 - Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0973042W

Messieurs les actionnaires de la société Alternative Capital Partners sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société, le 16 juillet 2021 à 11h30 à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020 ;

- Approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020 ;

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2020 ;

- Approbation des conventions règlementées

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2020 ;

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Ratification de la cooptation d'un membre du conseil d'administration;

- Démission de deux membres du conseil d'administration.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2021401432SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ADACTIM

Société anonyme

Au capital de 800.000 dinars

Siège social : Lot 31, Z.I Chotrana - Ariana

Identifiant Unique : 1330392A

ADACTIM invite ses actionnaires à participer à l'assemblée générale ordinaire et ce le jeudi 15 juillet 2021 à partir de 10H du matin à son siège social sis au Lot 31 Zone Industrielle Chotrana 2 Ariana Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers individuels de la société "ADACTIM" au 31 décembre 2020,

2- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de la société "ADACTIM" au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020,

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020,

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020,

5- Examen des états financiers consolidés du groupe "ADACTIM" au 31 décembre 2020,

6- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du groupe "ADACTIM" au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020,

7- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés du groupe "ADACTIM" relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2020,

8- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020,

9- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

10- Affectation du résultat de l'exercice 2020,

11- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

12- Questions diverses.

2021401480SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société VOSSLOH SCHWABE TUNISIE

Société anonyme au capital de 14 100 000 Dinars

Siège social : Rue de l'énergie Z.I Ben Arous 2013

Identifiant unique : 0614696H

Le conseil d'administration de la Société VOSSLOH SCHWABE TUNISIE à l'honneur de convoquer les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 7 juillet 2021 à 11 Heures au siège social de la société sis à la rue de l'énergie zone industrielle Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transfert du siège social.

2- Modification corrélative des statuts.

3- Gratification du Président Directeur Général.

4- Pouvoirs.

2021401497SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Compagnie Franco- Tunisienne des Pétroles

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Palme, rue du Lac Constance, 1053, Les Berges du Lac, Tunis

Matricule fiscal : 0000170/T/N/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 5 Juillet 2021, à 11 heures à l'hôtel "Barcélo Concorde", sis aux Berges du Lac tel : 71 961 951, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2020.

2. Approbation de cooptation d'un (1) nouvel administrateur au Conseil d'Administration de la Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles (CFTP).

3. Approbation des rapports de gestion et des états financiers à titre de l'exercice 2020 et lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

4. Quitus aux administrateurs du Conseil d'Administration.

5. Renouvellement du mandat des administrateurs.

6. Affectation du résultat pour l'exercice 2020.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Vente d'une parcelle de terrain de SIT 13 au riverain.

9. Pouvoirs

2021401498SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

OLA Energy Tunisie

Société anonyme

Au capital de 2.895.025 Dinars

Siège social : Immeuble Horizon, avenue de la bourse Cité les Pins, Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique 000497Q

Messieurs les actionnaires de la société OLA Energy Tunisie sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le 29 juin 2021 à 9h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la nomination d'un nouveau administrateur;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020,

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

- Approbation des conventions réglementées ;

- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2020 ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2021 ;

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021401499SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

LINEDATA TECHNOLOGIES TUNISIE

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 100.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Immeuble Cléopâtre Center - Bloc B, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

M.F : N° 1127304V

Les actionnaires de la société LINEDATA TECHNOLOGIES TUNISIE, Société Anonyme au capital de 100.000 dinars divisé en 10.000 actions de 10 Dinars chacune, dont le siège social est sis Immeuble Cléopâtre center - bloc B - centre urbain nord 1082 Tunis, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2021 à 11 heures au siège de la société LINEDATA SERVICES SA sise au 27, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine - France, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2020,

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

6. Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2020,

7. Prise d'acte de la démission d'un administrateur,

8. Pouvoirs pour formalités,

9. Questions diverses.

2021401500SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

LINEDATA SERVICES TUNISIE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 100.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Immeuble Cléopâtre Center - Bloc B, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

M.F N° 0736107 Z

Les actionnaires de la société LINEDATA SERVICES TUNISIE, Société Anonyme au capital de 100.000 dinars divisé en 10.000 actions de 10 Dinars chacune, dont le siège social est sis à Immeuble Cléopâtre center - bloc B - centre urbain nord 1082 Tunis, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2021 à 10 heures au siège de la société LINEDATA SERVICES SA sise au 27, rue d'Orléans - 92200 Neuilly sur Seine - France, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos Le 31 décembre 2020,

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2020,

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

6. Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2020,

7. Renouvellement du mandat des administrateurs; prise d'acte de la démission d'un administrateur;

8. Nomination du Commissaire aux comptes,

9. Pouvoirs pour formalités,

10. Questions diverses.

2021401501SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Hasdrubal Thalassa Hôtels

S.A au capital de 27.372.810 dt

RNE 0345519R

M.F. 345519 R A M 000

Siège Social : Rue Lac LOCHNESS - Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 Juillet 2021 à Huit Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2- Lecture et approbation des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3- Examen des Etats financiers présentés concernant l'exercice 2020 et approbation éventuelle des dits Etats.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6- Questions diverses.

2021401503SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hasdrubal Thalassa Hôtels

SA au capital de 27.372.810 dt

R.N.E. 0345519 R

M.F : 345519 R A M 000

Siège social : Rue Lac Lochness

Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Soclété ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 17 juillet 2021 à neuf heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Observation des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi 47-2019 du 29-5-2019.

3- Pouvoirs à l'effet de remplir les formalités de dépôt et de publicité légaux.

4- Questions diverses.

2021401504SANB3

Convocation

POLYCLINIQUE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET GENERALE POLYCLINIQUE AMILCAR

SA, au capital de 23 800 000 DT

Siège social : Résidence "TEJ ENNASR II", imm. C, Appt. C01 - 2037 Ennasr II Ariana

Identifiant Unique : 1290626 A

Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET GENERALE - POLYCLINIQUE AMILCAR sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 8 juillet 2021 à 17 H au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3) Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

5) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6) Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le Directeur Général.

7) Quitus aux membres du conseil d'administration.

8) Pouvoirs pour formalités.

9) Questions diverses.

Tous les documents de l'assemblée sont à votre disposition à notre siège social.

2021401508SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SINGAPORE TUNISIAN INVESTMENT COMPANY DOUZ "STIC DOUZ"

Société anonyme

Au capital social de 15 000 000 Dinars

Siège social : Hôtel The Résidence Les Cotes de Carthage - 2070 la Marsa

MF : 1152579/R

CNSS n° : 560160-82

Messieurs les actionnaires de la société Singapore Tunisian Investment Company DOUZ «STIC DOUZ» sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 9 juillet 2021 à 10 heures du matin au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social par compensation de créances et de comptes courant associés

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts

- Pouvoirs pour les formalités.

2021401509SANB3

Convocation à l'AGO

SERVICOM HOLDING

SA au capital social : 2.200.033 DT

S.S : 65 Rue 8601 Z.I Charguia 1 Tunis 2035

I.U : 1292183C

Les associés de la société Servicom holding sont invités à assister à l'AGO le 29/6/2021 à 11 h au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'AGO de l'exercice 2016, en dehors des délais réglementaires ;

2. Lecture du rapport de gestion individuel et consolidé pour l'exercice 2016 ;

3. Lecture des rapports général et spécial des CAC pour l'exercice 2016 ;

4. Lecture du rapport des CAC sur les comptes consolidés pour l'exercice 2016 ;

5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat de l'exercice;

8. Approbation des conventions prévues par les articles 200, 205 et 475 du CSC ;

9. Approbation de l'autorisation donnée au PDG de nantir les actions détenues par la société et de donner caution simple et/ou solidaire de la société SERVICOM HOLDING envers ses filiales et sous- filiales;

10. Administration de la Société;

11. Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes;

12. Information sur les opérations faites par le PDG de la société dans le cadre de la procédure d'arbitrage;

13. Autorisation au PDG pour la cession d'actions de Servicom SA détenues par Servicom Holding à hauteur de 550 KDT pour couvrir les dépenses restantes de la procédure d'arbitrage;

14. Pouvoirs.

2021401510SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Clinique la Rose

SA Au capital social : 15.606.000 Dinars

Siège social : Rue de la Bourse les Jardins du Lac 2 - 1053 - Tunis

MF : 856948C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Clinique la Rose, société anonyme, au capital de 15 606 000 dinars tunisiens, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2021 à Regency Hôtel - Gammarth à 18H à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos en 2020;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos en 2020;

4. Approbation des conventions règlementées entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du CSC;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion et aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020

7. Nomination du conseil d'administration;

8. Nomination du commissaire aux comptes

9. Pouvoirs pour formalités.

2021401514SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2021

Société «CDC Développement»

Au capital social de 2 000 000 dinars

Siège social : 07 rue Abou Hamed El Ghazali Jardin du Japon - 1073 Montplaisir - Tunis

RNE : B01196112012

MF : 1269799/V/P/N

Suite à la réunion du Conseil d'Administration tenue le 14 avril 2021 au siège social de la société, Messieurs les actionnaires de la société «CDC Développement», sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, lundi 5 juillet 2021 à 10 heures du matin, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1- Approbation des modalités de la convocation et du l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire;

2- Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2019 et 2020 ;

3- Lecture du Rapport Général et du Rapport Spécial des commissaires aux comptes et approbation des Etats Financiers de l'exercice 2019 et 2020;

4- Approbation des conventions réglementées;

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion des exercices 2019 et 2020 ;

6- Affectation du résultat;

7- Pouvoirs pour les formalités.

2021401515SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2021

Société "CDC Développement"

Au capital social de 2 000 000 dinars

Siège social : 07 rue Abou Hamed El Ghazali Jardin du Japon - 1073 Montplaisir - Tunis

RNE : B01196112012

MF : 1269799/V/P/N

Suite à la réunion du Conseil d'Administration tenue le 14 avril 2021 au siège social de la société, Messieurs les actionnaires de la société «CDC Développement», sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra, lundi 5 juillet 2021 à 11 heures 30 du matin, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1- Approbation des modalités de la convocation et de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire;

2- Approbation de la proposition du conseil d'administration relative à la modification de l'activité et l'objet de la société;

3- Approbation de la modification de l'article 3 des statuts de la société;

4- Pouvoirs pour les formalités.

2021401516SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NUTRIS CLINIQUE PASTEUR SA

Au capital de 20.000.000 Dinars

Matricule fiscal : 842437KAM000

Matricule CNSS : 00253337-70

Siège social : Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Nutris Clinique Pasteur sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 16 juillet 2021, à 15 heures au siège social de la société sis au Centre Urbain Nord 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activités du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3. Approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2020.

4. Renouvellement du mandat des administrateurs.

5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

6. Affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2020.

7. Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.

8. Quitus aux administrateurs.

2021401518SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société des Oasis Maritimes "OAMARIT"

S.A. au capital de 8 037.051dt

R.N.E. : 0001827S

M.F : 1827 SAM000

Siège social : Rue Lac Lochness

Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 16 juillet 2021 à 9h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Observation des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi 47-2019 du 29-5-2019.

3- Pouvoir à l'effet de remplir les formalités de dépôt et de publicité légaux.

4- Questions diverses.

2021401523SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Des Oasis Maritimes «OAMARIT"

S.A. au capital de 8 037.051,000DT

R.N.E. : 0001827S

MF : 1827SAM000

Siège social : Rue Lac Lockness - Immeuble les Arcades. B.P. 34 -Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 Juillet 2021 à 8h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3- Examen des Etats Financiers présentés concernant l'exercice 2020 et approbation éventuelle des dits Etats.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6- Questions diverses.

2021401524SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société SETINVEST " SICAF"

S.A. au capital de 5.833.130dt

RNE : 0312074D

MF : 0312074 DA M000

Siège social : Rue Lac LOCHNESS - Immeuble les Arcades, B.P. 34 -Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 19 Juillet 2021 à onze heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi 47-2019 du 29-5-2019.

2- Pouvoirs à l'effet de remplir les formalités de dépôt et de publicité légale.

3 - Questions diverses.

2021401525SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société SETINVEST" SICAF"

SA au Capital de 5.833.130dt

R.N.E. : 0312074 D

M.F : 0312074 DAM 000

Siège social : Rue Lac LOCHNESS - Immeuble les Arcades, B.P. 34 -Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 Juillet 2021 à Dix heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2- Lecture et approbation éventuelle des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3- Examen des états financiers présentés concernant l'exercice 2020 et approbation éventuelle desdits états.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6- Questions diverses.

2021401526SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire Société d'Exploitation Touristique

S.A. au Capital de 10.000.000dt

R.N.E. : 0001781W

M.F. : 1781WAM000

Siège social : Rue Lac LOCKNESS - Immeuble les Arcades, B.P. 34 -Les Berges du Lac-1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 Juillet 2021 à 8h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3- Examen des Etats Financiers présentés concernant l'exercice 2020 et approbation éventuelle des dits Etats.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6- Questions diverses.

2021401527SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société d'Exploitation Touristique

S.A. au Capital de 10.000.000dt

R.NE. : 0001781W

MF. 1781 W A M 000

Siège social : Rue Lac LOCHNESS - Immeuble les Arcades, B.P. 34 -Les Berges du Lac-1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 19 Juillet 2021 à 9h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi 47-2019 du 29-05-2019.

2- Pouvoir à l'effet de remplir les formalités de dépôt et de publicité légale.

3- Questions diverses.

2021401528SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DIGITAL VIRGO TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 200 000 DT

Siège social : Rue du Lac Turkana, Résidence Babel, Immeuble Les Oliviers, 2ème Etage, App n°89, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Registre de commerce : B2450192005

Identifiant Unique : 0937960Y

N° CNSS : 252649-61

Les actionnaires de la Société DIGITAL VIRGO TUNISIE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu mercredi 7 juillet 2021 à 14 heures, heure de Tunis en mode visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et modalités de tenue et de réunion de l'Assemblée ;

- Lecture et approbation du rapport de Gestion relatif à l'exercice dos au 31 décembre 2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2020 ;

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- Approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 et suivant et l'article 475 du Code des sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;

- Fixation des jetons de présence;

- Mandats des Administrateurs,

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023 ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

2021401550SANB3

Convocation

Société Immobilière et Touristique de Tabarka Hôtel Morjane

S.A. au capital de 4 523 660 dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït - 1002 Tunis

Identifiant unique : 0007495T

Affiliation CNSS : 00035205 - 91

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et Touristique de Tabarka - Hôtel Morjane, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 13 juillet 2021 à 11 heures au siège de la société Yadis Holding sis à l'Immeuble SOPIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs Charguia 11-2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

- Lecture du rapport annuel de gestion,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2020,

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

- Approbation des conventions règlementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Nomination des administrateurs,

- Questions diverses,

- Délégation des pouvoirs.

2021401553SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Société Nouvelles Pâtes Céramiques ESSID Sarl

Capital social : 295 000 dt

Mtl Fiscal 40035 J/A/M/000

N° Affiliation C.N.S.S : 84715-34

Siège social : Z.I Dar Chaabene El Fehry 8011

Tous les associés de la société Nouvelles Pâtes Céramiques ESSID Sarl sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 5/7/2021 à 10h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du commissaire aux comptes.

2021R01653SRLB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

LE MATERIEL ALIMENTAIRE «MASA» - SARL

22, RUE KALAAT AYOUB

2058 RIADH EL ANDALOUS - ARIANA

MF : 06621BAM000

Messieurs les associés de la SARL le matériel alimentaire «MASA» sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire, qui se tiendra le samedi 17 juillet 2021 à 11 Heures au siège de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuité de la société

- Nomination du gérant 2021-2025

- Pouvoir.

2021401512SRLB3

Autres sociétés

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société mutuelle de base de sévices agricoles EL WAFA ENFIDHA

Messieurs les adhérents de la S.M.B.S.A - ELWAFA ENFIDHA sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 7 juillet 2021 à 10 h au siège de la société pour statuer sur l'ordre du jour qui suit :

- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes.

2021S00649SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre foncier

Mr Ridha Ben Sadek Ben Ali Lahmer titulaire de la carte d'identité Nationale n°06292666 délivrée le 15/3/2016 habite à la rue Monji Slim Maamoura Nabeul annonce la perte du certificat n°06/13117 de titre foncier n°627634 Nabeul nommée (Yasmine) située à Nabeul selon le certificat de perte numéro 072 du 27/5/2021 délivré par le centre de la garde nationale à Maamoura.

2021R01542DIVD2

Perte d'un titre de propriété numéro 1058/15 en date du 10 juin 2008,

Frais immobiliers numéro 54560, Al Monastir

Les héritiers d'Al Habib Al-Atig déclarent que le titre numéro 1058/15 au nom (le défunt) Al-Habib Al-Atig a été perdu et que cela soit à la connaissance de toutes les autorités compétentes.

2021R01553DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Madame Hadba bt Abdallah Ammar titulaire de la CIN n° 04418372 délivrée le 12 avril 2005, informe qu'elle a perdu le titre de propriété n° 398/04 déclaré le 8/10/2002 concernant le titre foncier numéro 3340 Siliana, une attestation de perte a été délivrée sous n°54 du 02/06/2021 par le chef de poste de la Garde nationale de Makthar.

2021R01596DIVD2

ADDITIF à la Notice publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°27 du 02/04/2021 relative à l'augmentation du capital de la société BIO Tunisia Innovation« BIOTI»SA

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

I.U RNE n° 1504196M

Siège social : Pro Business Center «PBC», Espace Tunis, Immeuble H, Bureau H3, Montplaisir 1073, Tunis

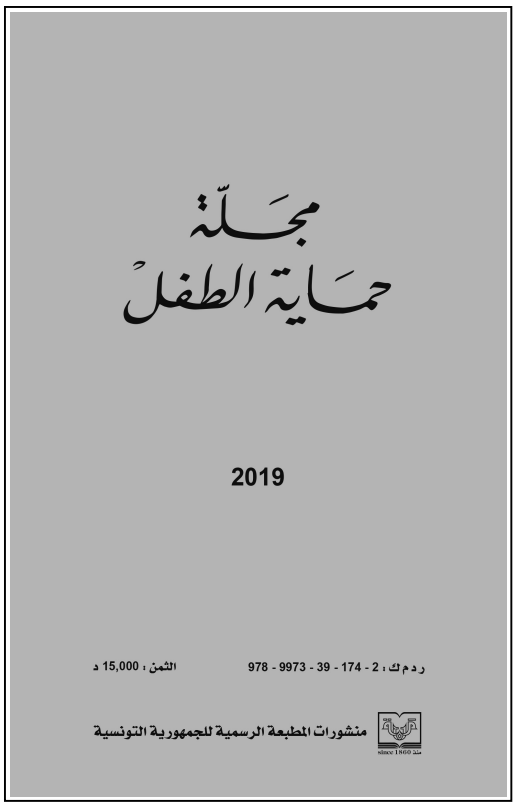
Il est ajouté à la Notice publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n° 27 du 02/04/2021 que la libération des actions à souscrire peut être effectuée par des versements à un compte indisponible ouvert à cet effet à la Banque Internationale Arabe de Tunisie agence Mohamed 5 ou par conversion des comptes courants associés dûment constatés, sous condition de l'observation de l'article 305 du code des sociétés commerciales.

2021R01643DIVD2

Avis

Les Frères Hamdi et Mohamed et Noureddine Binnour avisent être propriétaire d'une parcelle de terre de superficie 1877m² sise à la route de Saltania Km 10 Sfax ayants perdu leur titre de propriété ils veulent avoir un extrait de l'acte original tout celui qui porte pleinte est tenu d'intervenir au notaire Ilyes Karray rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours.

2021X00622DIVD2



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-174-2

الحجم : 20 X 13

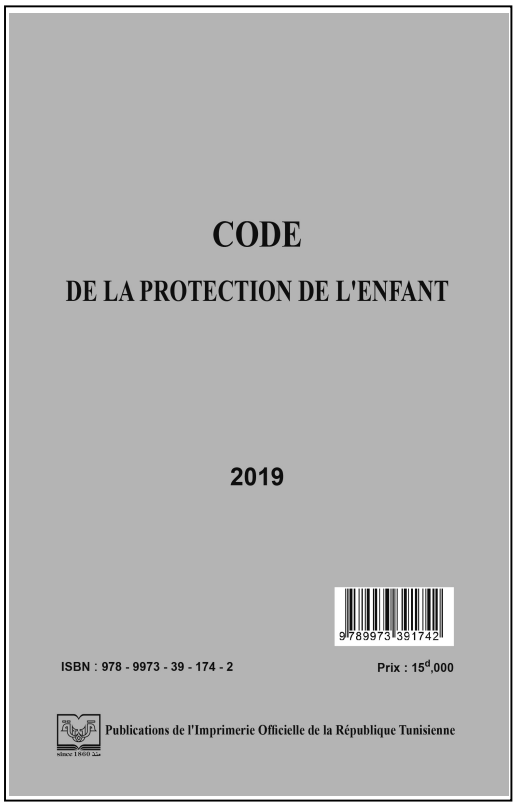
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-174-2

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

